Le Pays
Assemblée Législative

ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4; six mois, $2. — Aux Etats-Unis, un an, $5; six mois, $2.50. En Angleterre, un an, $6; six mois, $3. — En France, un an, $12; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3; six mois, $2.50. — En France, un an, $6; six mois, $2.50.

☞ Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. — Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à DORION ET CIE., rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal, C. E

LE PAYS.

DORION et Cie., Propriétaires-Editeurs.

ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois; le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XIII — Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, JEUDI MATIN, 29 DECEMBRE 1864. — No. 142.

ASSURANCE.

☞ **Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.**—Cette Compagnie étant toute canadienne, composée d'un corps nombreux et respectable d'Actionnaires, a un droit incontestable au patronage du public Canadien, et d'après l'extrait suivant du Rapport Annuel du Commerce pour le Haut-Canada, pour l'année 1860, on verra que cette Compagnie jouit d'une haute position dans l'estime du public:

"LA PROVINCIALE ne le cède à aucune autre sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne administration générale et de la force de sa position."

Les ASSURANCES CONTRE LE FEU sont au plus bas prix; on assure pareillement au taux le moins élevé les marchandises contre les dangers de la navigation intérieure.

BUREAU—Au coin des Rues St.-François-Xavier et St.-Sacrement.

T. W. GRIFFITH,
Agent Général
Pour Montréal et le Bas-Canada.
5 avril. aa—74

Ex "HIBERNIA" et "l'EAGLET."

MM. J. FOURNIER et Cie., 242, RUE ST.-PAUL, informent le public qu'ils ont en mains un nouvel assortiment de Marchandises arrivées de France par le navire l'"Eaglet" dont le choix et la qualité ne laissent rien à désirer.

200 barriques Vins de Beaujolais, Macon, Bordeaux, Sauternes, Chablis, St.-Emilion et un grand choix des meilleurs vins de Bourgogne.
150 caisses du Grand Cru de Volnay (Bourgogne) en caisses de 25 bouteilles.
20 caisses de Cognac Brandy extrà, Sallgnac et Cie., en carafes, année 1825.
Suereys, Port, Burgandy Port, Gin d Kuyper en pipes et demi-pipes, caisse rouges et caisses vertes.
35 pipes, ½ pipes et ¼ de pipes Cognacs Brandy 1re qualité.
350 caisses Cognacs 1re qualité.
20,000 bouteilles vides à cidre, cognac, clarets.
[illegible]00 capsules rouges, vertes et blanches.
25 machines à capsuler.

J. FOURNIER ET CIE.

NOUVEAUX choix de zincs et d'Ustensiles de Cuisine. Sceaux, Bains de siége, Cuvettes, Bains de pieds, sets de chambre à coucher. Cafetières françaises. Pots au feu. Arrosoirs à $2 la pair vendus à la pièce et à la douzaine. 40 0/0 d'économie sur toutes autres fabrications et supérieure à toute autre importation.

Arrivées par l'"Eaglet."

J. FOURNIER ET CIE.,
242, rue St.-Paul.

NOUVEAUX verres d'ornementation, Dentelles, Mousseline sur verres de couleur de toutes sortes de dessins et de tous prix, vendus à tant le pied, sans compétition sur le marché employé par le Grand-Tronc et par toutes les grandes administrations du Canada; recommandés par tous les architectes de Montréal où sont déposés des échantillons. Arrivés par l'"Eaglet."

J. FOURNIER et CIE,
242, Rue St.-Paul.

MATERIAUX pour fleurs artificielles: fleurs et feuilles détachées vendues à la grosse aux prix les plus modérés, recommandés aux modistes de cette vllle et aux dames qui veulent s'amuser à monter des fleurs en bouquets de table ou de toilette.

J. FOURNIER ET CIE.,
242, Rue St.-Paul.
28 mai. 45

A VENDRE

7,500 lbs.	tabac à fumer d'Eureka, coupé			
3,700 lbs.	do	do	Medium	do
37,000 lbs.	no 2		do	do
2,000 lbs.	de véritable tabac à priser de Maccaba de Lorillard			
1,000 lbs.	do	do	do	râpé

LYMANS, CLARE ET CIE.,
Agents en Canada,
Pour le Tabac de Lorillard.
déc. 10 cm—134

NAVIGATION.

1864 — 1864

COMPAGNIE
DE
VAPEURS OCEANIQUES
DE
MONTRÉAL.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Les Passagers sont débarqués à Londonderry, Glasgow et Liverpool.

☞ *Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.* ☜

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe:

Peruvian	2,600 ton.—	Capt. Ballantine
Hibernian	2,434 ton.—	" Borland
Nova-Scotian	2,300 ton.—	" Graham
Belgian	2,100 ton.—	" Aiton
Jura	2,240 ton.—	" ——
North-American	1,784 ton.—	" Wylie
Damascus	2,300 ton.—	" Brown
Belgian	2,650 ton.—	Nouv. vaisseau

Partant pour LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Écosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW des vaisseaux:

ST.-GEORGE	1,468 Tons	... Capt. Aird
ST.-ANDREW	1,432 "	... Capt. Scott
ST.-PATRICK	1,207 "	... Capt. Kerr
ST.-DAVID	1,600 "	... Nouv. vaiss.

Voyageant entre la Clyde et Québec et Montréal, à des intervalles réguliers durant la saison de navigation du St.-Laurent.

Les Vaisseaux de la Ligne de la Malle doivent être envoyés de Québec comme suit:

Belgian	Samedi, 14 Mai	1864
North American	Samedi, 21 Mai	1864
Hibernian	Samedi, 28 Mai	1864
Peruvian	Samedi, 4 Juin	1864
Nova-Scotian	Samedi, 11 Juin	1864
Damascus	Samedi, 18 Juin	1864
Belgian	Samedi, 25 Juin	1864

PRIX DU PASSAGE de Quebec:

CABINE	PONT.
(Solon les Accomodations)	
A Glasgow....$66 à $80	A Glasgow....$30
A Derry.......$66 à $80	A Derry.......$20
A Liverpool...$66 à $80	A Liverpool....$30

(Les passagers pour Glasgow auront des billets gratuitement pour et de Londonderry.)

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un médecin expérimenté est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,

Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.
12 mai aa—48

ETABLIE EN 1837.

Britannia Life Assurance Co'y.

1 RUE DES PRINCES, BANQUE D'ANGLETERRE,
LONDRES.

En vertu de L'Acte du Parlement, 4 Vic. Ch. 9.

AVIS

EST par les présentes donné que JOSEPH JONES écr. Coroner, a été nommé Agent de cette compagnie, pour Montréal.

On peut obtenir des prospectuces et toute espèce d'information quant au mode d'effectuer les Assurances en s'adressant à l'Agent résident, à son Bureau. 34½, Petite rue St. Jacques, Montréal.

ANDREW FRANCIS,
Secrétaire.
29 oct. cm—118

ASSURANCES.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE ROYALE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

CAPITAL - - - - - - - - - - Deux Millions Sterling.

DEPARTEMENT DU FEU.

PROBABLEMENT LA PLUS GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE ENTIER.

REVENU ANNUEL - - - - £500,000

FONDS EN MAINS POUR RENCONTRER LES PERTES, PLUS DE £800,000

Avantages pour les assurés contre le feu.

LA COMPAGNIE EST EN MOYEN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PUBLIC SUR LES AVANTAGES OFFERTS PAR CETTE BRANCHE.

1. Sûreté incontestable.
2. Revenu d'une importance sans exemple.
3. Propriété de toute description assurée à des taux modérés.
4. Promptitude et libéralité dans le règlement.

EPARTEMENT DE LA VIE.

FORTS BONUS SUR LA VIE
DÉCLARÉS EN 1855 ET 1860.

DEUX par cent par ANNEE sur la SOMME ASSUREE,
ÉTANT
LE PLUS FORT BONUS
QUI AIT ÉTÉ
CONTINUELLEMENT DÉCLARÉ PAR AUCUN AUTRE BUREAU.

BONS AUX ASSURES SUR LA VIE.

LES DIRECTEURS ATTIRENT L'ATTENTION SURQUELQUES-UNS DES AVANTAGES OFFERTS PAR "LA ROYAL."

1. La garantie d'un ample capital et exemption de l'assuré quant à la responsabilité de la ciété.
2. Prémiums modérés.
3. Peu de charge d'administration.
4. Prompt règlement des réclamations.
5. Jours de grâce accordés avec l'interprétation la plus libérale.
6. Forte participation dans les profits par l'Assuré, allant aux DEUX TIERS de leur montant net, tous les cinq ans, aux polices qui auront alors deux ans d'existence.

H. L. ROUTH, Agent.
Montréal.
J. L. BRAULT,
Agent pour le département français.
2[illegible] Septembre 1864 cm—101

PRIX D'ENCAN.

R. WORTHINGTON a reçu une consignation d'au delà 10,000 volumes. Ce sont tous des LIVRES classiques d'Appleton, Happer's, Little & Brown, etc., qui seront vendus par ventes privées au prix réduit de l'encan, à la porte voisine du Bureau de Poste, Grande rue St. Jacques.

—AUSSI,—

2,000 volumes, ouvrages anglais, de John et autres.

1,000 volumes, ouvrages de secondes mains de feu Stewart Derbyshire, écr., Imprimeur de la Reine, et autres, très-rares et très-recherchés; parmi ces volumes se trouvent une excellente copie d'une Bible Hébraïque, folio 1500, œuvres de Luther en 4 vols., folio 1505, etc. et plusieurs autres ouvrages très précieux pour les antiquaires.

1000 ALBUMS; d'une reliure des plus riches.

On trouvera aussi parmi ces LIVRES un assortimtnt précieux de LIVRES français.

Le tout se vendra à bon marché et argent comptant.

PORTE VOISINE DU BUREAU DE POSTE
26 novembre 128

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN McLEAN, de son vivant de Montréal, écuier, sont priées de les présenter, dûment attestées, à John Fraser, No. 20, rue St. Sulpice, et les personnes qui sont endettées envers la dite succession, sont aussi priées de faire immédiatement leur paiement au dit John Fraser.

JOHN MORRIS,
JOHNSON THOMPSON,
JOHN FRASER,
Exécuteurs.
Montréal, 10 déc. 1864. jno—134

LES
MARAUDEURS DE ST.-ALBANS
ONT ECHAPPÉ A LA JUSTICE
ET
Meditent de Nouveaux exploits.

Mais les hauts prix n'échapperont pas à

LA GUERRE ACHARNEE

Que leur a déclaré la

MAISON ST. JEAN.

No. 45½ RUE NOTRE-DAME, No. 45½

(*Vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Picault.*)

Les hostilités seront déclarées

Le 19 Decembre courant,

Et continueront jusqu'au

12 DE JANVIER PROCHAIN.

EN vue de ces éventualités, la MAISON ST.-JEAN a acquis un fonds de magasin de $15,000 à 10s. dans le louis qu'elle écoulera au PRIX COUTANT, ainsi que le sien propre. Jamais encore une déduction semblable ne s'est vue sur les MARCHANDISES SECHES à Montréal.

On trouvera à cette MAISON tous les articles qui doivent composer le fonds d'un magasin de première classe.

Voici une énumération incomplète de ce que l'on y trouvera:

Drap de Castor
" Lyon
" Moscou
} Noirs et Couleurs

Witney,
Ratine
Tweeds du Haut-Canada
Casimir noir et couleurs
Doeskins noir et couleurs
Satinette
Etoffe
Plaids double et simple largeur
Etoffe Garibaldi
Paramata
Cobourgs
Orléans
Cachemire
Mousseline de Laine
Châles et Echarpes en Casimir
Velours de soie noirs et couleurs
Soie Glacée noire et couleurs
Gants, bas, bonnets,
Crémones, manchettes
Couvertes Blanches et couleurs

Seal Skin	valant	6/6	pour	5
"	"	5/6	"	4/3
"	"	5	"	3/9
"	"	4/6	"	3/7
"	"	3/9	"	2/9

Mérinos français	valant	5/3	pour	4/3
	"	4/3	"	3/4
	"	4	"	3
Barathea	"	2/3	"	1/8
Cobourgs	"	1/3	"	11
Devants de chemise en toile	"	1/3	"	9
Casimir à Chemise	"	3/6	"	2/6

1,200	Paires Bas de Laines assortis
1,600	" Chaussons " "
1,900	" Gants Casimir et en Laine

— ENFIN —

300 Pièces Coton blanc valant 1s pour 6 d
12,000 Pièces tapisserie au prix coutant

Les prix auxquels ces Marchandises seront vendues sont tellement modiques que toute vente ne sera faite que strictement pour de

L'ARGENT COMPTANT.

LA MAISON ST. JEAN a aussi établi une NOUVEAUTE en faveur de tous ceux qui l'encourageront et qui achèteront pour le montant de $10, argent comptant. Chaque personne qui se trouve placée dans ce dernier cas recevra GRATUITEMENT un billet qui lui rapportera des objets de différentes valeurs, qui s'élèveront jusqu'à $10.
15 déc. 136

ADRESSES.

A. BOISSEAU,
Photographe et Peintre de Portraits,
250,—*Rue Notre-Dame*,—250.
MONTRÉAL.

☞ Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.
22 août aa—46

JOS. DUHAMEL,
AVOCAT,
Bureau: No. 16 et 18, Rue St-Vincent,
Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent
MONTREAL.
9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,
Avocat,
24,—*Rue St. Vincent*,—24,
MONTRÉAL.

MEDERIC LANCTOT,
Avocat,
A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL

M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.
4 juillet 1862

DR. MATHIEU,
Dentiste,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
Au-dessus du magasin de M. Beaudry,
(ancienne maison Boivin)
EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE.
18 avril 1863 aa—33

DR. JOURDAIN,
Dentiste,
125,—RUE CRAIG,—125, (COIN DE LA RUE COTÉ.)
3 mai aa—46

FRANÇOIS BÉLANGER, ECR.
AVOCAT
A ouvert son bureau au coin des petites rues St. Jacques et St. Lambert.
25 oct, 1864. cm—116

LAURIER, ARCHAMBAULT
ET DESAULNIERS,
AVOCATS,
No. 1, — Rue Ste.-Thérèse, — No. 1.
(*Coin de la Rue St.-Vincent.*)
MONTRÉAL.

MM. L. A. et D. suivront les cours des districts de Joliette et Terrebonne.
27 octobre. fm—117

Dr. Chs. F. F. TRESTLER,
DENTISTE,
NO. 122 RUE CRAIG,
Vis-à-vis de la Rue Côté.
28 avril. 43

A. LARUE ET CIE.,

MARCHANDS-TAILLEURS
RUE NOTRE-DAME
Voisins de la Pharmacie du Dr. Picault.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir, dans les magasins nouvellement construits par l'honorable G. E. CARTIER, voisins de la Pharmacie du Dr. Picault, à quelques portes de la rue Bonsecours, une boutique de tailleurs, où ils se chargeront de la confection de tout habillement que l'on voudra bien leur confier. La haute réputation de l'un des associés comme coupeur, et recevant par les différents vapeurs les Etoffes les plus nouvelles de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, leur assurent une part du patronage public.

Les premiers ouvriers tailleurs ont été engagés pour l'établissement et les soussignés font remarquer que les habillements promis seront strictement livrés à heures dites.

A. LARUE ET CIE.,
Rue Motre-Dame.
12 nov jno—123

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET,
Greffier du Bureau des Bills Privés,
C. Législatif.

ALFRED TODD,
Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés,
A. Législative.

Québec, 1er déc. 1864. 131

RESTAURANT METROPOLITAIN.

LE soussigné s'est assuré les services de FRANCIS FRANCISCO, si bien connu par ses talents culinaires, à qui il a confié la direction entière du RESTAURANT. Il est maintenant prêt à fournir au public ce qu'il y a de mieux en fait de

Soupes, cotelettes, steaks et gibier
AUSSI
Huitres dans tous les gouts.

REPAS A TOUTE HEURE.

T. MATTHEWS,
Rue Notre-Dame.
13 déc. jno—135

POESIE.

La Démocratie.

La Victoire finit par rester aux gros Bataillons.

NAPOLEON 1ER.

Il est aujourd'hui de bon ton
D'injurier les Démocrates;
C'est le refrain de la chanson
De messieurs les aristocrates.
Moi, je viens relever le gant
Que jette l'aristocratie,
Et d'un adversaire arrogant
Défendre la Démocratie.

Qui fait les peuples vicieux,
Retarde leur indépendance
Et les rend superstitieux?
C'est sans contredit l'ignorance.
Guidant leurs pas à la clarté
D'une saine philosophie,
Pour affranchir l'humanité
S'avance la démocratie.

Les despotes l'ont bien compris;
Leur pouvoir, qui craint la lumière,
Toujours entretint les esprits
Dans une ignorance grossière.
Philippe deux, ce roi félon,
Les Hapsbourgs, les Czars de Russie
Et les Sultans, sous leur talon
On foulé la démocratie.

Né pour travailler et souffrir,
Le peuple docile, mais brave,
Au régime du bon plaisir
Obéït jadis en esclave.
Longtemps fut muette sa voix
Que bâillonnait la tyrannie,
Alors pour tout comptaient les rois
Et pour rien la démocratie.

Mais un jour, ce cri "liberté!"
Retentit au sein de la France.
Devant Thémis l'égalité
Pesa dans sa juste balance;
La nation de mille abus.
Fut, dès cet instant affranchie,
Et les priviléges vaincus
Subirent la démocratie.

Plus de vilains! plus d'héritiers
D'orgueilleux titres de noblesse!
Plus de seigneurs, à leurs quartiers
Saignant une immense richesse!
L'homme qu'on traitait de manant
Vit soudain sa sphère élargie.
Par le courage et le talent
S'anoblit la démocratie.

La presse partout répandit
Les opinions libérales.
Les faibles qu'elle défendit
Font glorieuses ses annales.
Contre le front des oppresseurs
A tonné son artillerie,
Mitraillant les envahisseurs
Des droits de la démocratie.

D'où viennent ces crimes affreux
Dont le récit nous épouvante?
La misère, à l'œil ténébreux,
Hélas! trop souvent les enfante.
Enrichir chaque nation,
Etablir l'ordre l'harmonie,
Telle est la noble mission
Des chefs de la démocratie.

Le lion d'un faible animal
Souffre patiemment l'offense,
Car à terrasser un chacal
Il compromettrait sa puissance;
Ainsi le peuple est généreux;
A sa force énorme il se fie.
Imprudents, aveugles sont ceux
Qui blessent la démocratie.

Géante, elle peut de ses mains
Briser la fragile barrière
Qu'opposent vainement des mains
A sa triomphante bannière.
Mais, de ces faibles agresseurs
En dédaignant la calomnie,
Comme un roc, contre leurs fureurs
Se dresse la démocratie.

Si quelquefois son horizon
Est assombri par des orages,
Le progrès; fruit de la raison.
Bientôt dissipe ces nuages.
La vérité qui, dans tous lieux,
Fut de ténèbres obscursie,
Brille d'un éclat radieux,
Grâce à la démocratie.

Dans votre cause ayez donc foi,
O! peuples des deux hémisphères.
La justice, éternelle loi,
Parmi vous ne voit que des frères.
Cet avenir fut annoncé
Par la voix du divin Messie,
Le despotisme est trépassé;
Honneur à la démocratie!

A. MARSAIS.

Hamilton, décembre 1864.

FEUILLETON.

POURQUOI?

—Mais j'assure à monsieur!....

—Prenez garde, reprit l'inconnu avec colère, votre maitresse pourrait bien vous chasser si vous m'empêchez d'arriver jusqu'à elle.

—Que veut dire tout ceci? se dit Sylvio éperdu.

Le valet consentit enfin à porter dans la maison la carte de l'élégant visiteur, et revint un peu après l'oreille basse et l'air penaud.

—Je fais mes excuses à monsieur; madame est dans sa chambre.

—Ah! je le savais bien, imbécile! fit le jeune homme en riant. Allons! montre-moi le chemin, passe devant.

Et il gravit lestement le perron, après avoir fait un signe au domestique de la voiture.

Sylvio, pâle comme la mort, hébêté, stupide, regardait machinalement la maison, les arbres, le phaéton arrêté; il lui semblait faire un rêve affreux, et il se pressait les mains l'une contre l'autre, espérant faire cesser cet effroyable cauchemar.

Marthe avait menti, Marthe n'avait pas voulu le recevoir et elle en recevait un autre, Marthe le trompait.

Et il sentait s'écrouler son bonheur et ses espérances, il voyait courir des flammes bleues dans le chemin, la tête lui tournait et son sang, comme les vagues furieuses, venait déferler contre ses tempes avec une violence inouïe.

Et pourtant il avait sa lettre sur sa poitrine, sa lettre à elle, si tendre, si pleine de passion, de regret.

Il devait y avoir là-dessous quelque chose de terrible, c'était une machination infâme, son esprit se perdait en conjectures étranges. Qu'était-ce donc que cette femme qu'il aimait?

Puis il se calma un peu, il réfléchit, il en vint à sourire de ses terreurs et du désespoir qui le gagnait; c'était assurément une méprise; Marthe avait cru partir, une circonstance fortuite la faisait rester, la lettre était écrite depuis le matin, personne ne lui avait annoncé Sylvio, c'était clair? pourtant, le domestique le connaissait bien; il est vrai que les valets sont si bêtes, si méchants quelquefois, ce n'était pas une raison, mais le monsieur reçu sur-le-champ, le monsieur sûr de ne point être éconduit....

Son esprit ballottait comme un vaisseau dématé au milieu d'une mer furieuse, il accrochait ses ongles dans le bois mort des arbres, et, les lèvres fermées, il rugissait sourdement comme un lion pris au piége.

Que fallait-il faire?

Une demi-heure se passa, la grille cria sur ses gonds, le monsieur blond reparut, dit quelques mots au domestique incliné avec respect, puis remontant dans sa légère voiture, il reprit les rênes, fit claquer sa langue et les chevaux repartirent au grand trot.

Sylvio bondit jusqu'à la grille et sonna avec tant de violence qu'il arracha tous les fils de fer de la cloche.

Il ne prit pas la peine de répondre aux assurances et aux lamentations du domestique lui barrant le passage, et l'envoyant rouler dans les plates-bandes, il traversa comme un fou la serre, la salle à manger, gravit d'un bond le premier étage et arriva devant la chambre à coucher de Mme Desroselles; mais là il trouva la première femme de service la main posée sur la porte.

Il saisit la femme de chambre par les poignets et l'écarta brutalement, décidé à pénétrer jusqu'à Marthe.

Rosette s'était accrochée à la serrure en jetant des cris, auxquels accoururent tous les domestiques de la maison: malgré eux, malgré tout, comme il l'avait dit, Sylvio, se précipitant sur la porte, allait l'enfoncer à coups de poing, lorsque des plaintes sourdes des sanglots partis de la chambre à coucher arrivèrent jusqu'à lui.

Il s'arrêta indécis, hésitant.

—Madame en mourra, répétait la caméristе avec angoisse, elle a juré que si M. le duc arrivait jusqu'à elle, elle se tuerait.

—Mais pourquoi? pourquoi? c'est à devenir fou, cria Sylvio en s'arrachant les cheveux.

Puis il se pencha sur la serrure.

—Marthe, supplia-t-il, ouvre-moi, c'est moi, ton Sylvio, Marthe, je veux savoir.... je te pardonnerai.. dis-moi tout; mais ouvre, par pitié, ouvre-moi!..,

On entendit un long gémissement, puis il se fit un silence.

Les domestiques ébahis se regardaient en murmurant.

—Ecoutez, monsieur le duc, dit enfin l'un des valets, nous savons le respect qu'on vous doit; mais dam nous avons des ordres. nous sommes dix contre un, pour ainsi...

Le pauvre Sylvio regarda cet homme d'un air égaré, cherchant à comprendre: il resta un instant les yeux fixés sur cette terrible porte, paraissant s'être élevée tout à coup pour lui cacher à jamais son bonheur; puis, à bout de force, avec un geste désespéré, il se mit à fuir, traversant les appartements, se déchirant les ongles à la grille dont il ne pouvait trouver la serrure, et hors de lui, ivre de douleur et de colère, il se laissa tomber sur le bord de la route en criant:

—Marthe, oh! Marthe! tu étais lâche et menteuse comme les autres.

Et, comme brusquement réveillé par le son de sa propre voix, il jeta un regard étonné autour de lui.

La nuit était venue, le bois se faisait sombre.

Alors Sylvio se cacha la tête dans les mains, et songeant qu'un seul jour avait suffi pour faire tout crouler autour de lui, il se prit à sangloter comme un enfant qu'on abandonne.

VI

Le lendemain matin on lui apporta une lettre de Marthe pleine de tendresse et de désespoir; elle l'avait trompé, c'était vrai, mais il le fallait; s'il pouvait se douter seulement... il ne devait pas l'accuser comme cela... tout de suite... sans savoir: plus tard il comprendrait tout, alors il lui pardonnerait.

Elle finissait en le suppliant de ne pas chercher à la voir ce jour là, les mains jointes et en évoquant leur amour et leurs chères espérances, elle lui donnait rendez-vous pour le surlendemain.

« Je ne suis pas coupable, disait-elle, je t'aime, aie confiance. »

Cette lettre ne calma pas beaucoup la colère de Sylvio; il connaissait les femmes. « Aie confiance! » lui paraissait gros de ruses et de mensonges. « Aie confiance! » à la fin d'un billet de femme, veut généralement dire:

« Aime-moi, mon bon ami, ferme les yeux, endors-toi doucement, ne cherche pas à savoir: tout ce que je te dirai, crois-lo, aie confiance enfin. »

Le duc réfléchit, puis il envoya son domestique à Passy avec ces mots écrits à la hâte.

« Demain, Marthe, jurez-moi de tout me dire. »

Il attendit deux mortelles heures en proie à des angoisses inexprimables.

Le groom revint avec un billet parfumé ontenant ces mots.

« Mon Sylvio, je ne puis parler maintenant; un an après notre mariage, jour pour jour, vous saurez tout.

Il froissa le papier avec fureur.

—C'est commode, dit-il amèrement; dans un an il serait trop tard.

Il partit pour Passy sans rien décider, ne sachant trop ce qu'il allait faire. Comme la veille, il se cacha devant la maison de Mme Desroselles, et attendit.

Au bout d'une heure, il vit arriver à fond de train le phaéthon de la veille; le même jeune homme blond conduisant avec la même impassibilité vint encore s'arrêter à la grille de Marthe.

Cette fois l'inconnu entra sans difficulté, et le malheureux Sylvio entendit Rosette crier du haut du perron.

—Arrivez vite, monsieur; madame vous attend avec une impatience! »

Le duc, pâle comme la mort et les dents serrées, déchira une feuille de son carnet et écrivit rapidement au crayon:

« Marthe, je pars, vous ne me reverrez ja-
« mais; vous avez sans doute promis à votre
« amant que vous seriez duchesse: je n'ai
« pas la force de vous aider à tenir ce ser-
« ment-là. »

Il fit porter sa lettre par un gamin jouant dans le bois et lorsqu'il vit l'enfant sonner à la grille il regarda une dernière fois les fenêtres de sa maîtresse et s'éloigna brusquement sans plus se retourner.

Il s'engagea dans cette chevaleresque guerre d'Italie et partit un beau matin pour Milan comme simple volontaire.

VII.

Deux ans après ces évènements tragiques un beau garçon, démarche fière, moustache en crocs, ruban rouge à la boutonnière, et portant l'uniforme de sous-officiers de lanciers, traversait le boulevard d'un air indifférent.

—Par le diable! s'écria Sylvio, il fait bon vivre ici: tout est friand, tout attire, tout est beau! Bénie soit la ville qui me fait fête, béni soit le dolonel qui m'a donné le congé long!

Et il allait entrer dans le jardin des Tuileries, lorsqu'un cri étouffé lui fit vivement lever la tête.

Alors, à son tour, il jeta une exclamation de surprise, de douleur, et, tout chancelant, s'appuya contre la grille du jardin.

Marthe, très pâle, mais parfaitement maitresse d'elle-même, un demi sourire sur les lèvres, passa tout près de lui; elle tenait à la main un bouquet de violettes qu'elle respirait avec force.

Une voiture élégante était arrêtée. La jeune femme ne se tourna pas, et s'élança d'un bond dans le fond de la voiture; ce fut seulement lorsque la calèche eut tourné l'angle de la rue Castiglione, que Sylvio aperçut un bouquet de violettes à ses pieds.

Elle m'a reconnu, fit-il avec taansport, elle m'aime encore peut-être, oh! je la retrouverai,

Il ne songea plus à la trahison de sa maîtresse; non, il la vit toujours plus charmante, plus adorable, c'était sa Marthe d'autrefois; il lui semblait qu'elle ne pouvait appartenir qu'à lui seul, elle était à lui tout entière, ils allaient recommencer les splendides jour de l'amour.

Peut-être aussi se disait-il que son congé était long et que la femme est faible.

Dans les transports de la joie enivrante qui lui remontait au cœur, il n'avait pas encore songé à ramasser les pauvres fleurs restées sur le trottoir, et ce fut en les voyant dans les mains d'un monsieur, à quelques pas, qu'il se souvint du bouquet de Marthe.

Le duc s'élança furieux.

—Monsieur, s'écria-t-il, ces violettes m'appartiennent, je viens de les laisser tomber à l'instant.

—Les voici, monsieur, répondit poliment l'inconnu. Je n'ai, croyez-le, nulle intention de garder vos fleurs. Je les ai ramassées les croyant sans propriétaire; mais du moment que...

Il ne put achever. Sylvio avec un cri de rage lui sautant à la gorge:

—Misérable! hurlait-il en reconnaissant le jeune homme, cause de sa rupture avec Marthe, te voilà donc; je te tiens, enfin; toi qui m'as volé ma maîtresse et mon bonheur. Ai-je assez cherché, ai-je assez pensé à toi là-bas, mais je te retrouve, et maintenant il faut que je te tue. Si tu n'es pas un lâche tu vas venir avec moi, sur-le-champ.

La foule s'assemblait curieuse et empressée, le pauvre monsieur criait qu'il avait à faire à un fou, il jurait qu'il n'avait jamais songé un instant à garder un pauvre bouquet de violettes, les sergents de ville hésitaient, tenus en respect par l'uniforme et le ruban de Sylvio, plus encore peut-être à cause de l'expression de désespoir énergique qui bouleversait cette physionomie passionnée.

Le duc enfin comprit qu'il se donnait en spectacle; il lâcha son adversaire qui respira bruyamment.

—Voici mon nom, dit fièrement Sylvio en tirant une carte de sa poche; veuillez me donner la vôtre.

Le jeune homme regarda son interlocuteur d'un air stupéfait.

—Mon nom, murmura-t-il avec inquiétude.

—Eh oui, votre nom, monsieur! fit Sylvio, impatienté, faut-il vous le demander deux fois?

—Non, monsieur; ma carte, la voici. Dans toute autre occasion, j'eusse été heureux de vous l'offrir tout de suite; mais aujourd'hui je regrette que...

Mais le duc, arrachant la carte des mains du monsieur consterné, l'interrompit brusquement:

—Ce soir, dit-il d'un ton bref, vous aurez de mes nouvelles.

Et fendant la foule désappointée de voir le spectacle terminé si vite, il traversa rapidement le jardin des Tuileries, et vint tomber tout haletant sur un des bancs qui entourent le grand bassin.

—Oh! Marthe! s'écria-t il les dents serrées; oh! Marthe! je vais enfin savoir quel est ce rival préféré; enfin, je vais me venger!

Il jeta les yeux sur le nom terrible, lui paraissant flamboyer sur le papier comme des lames d'acier, et tout-à-coup il partit d'un rire immense, inextinguible.

Sur la carte il y avait écrit:

FREDERICK HENRY, dentiste.

MATHILDE STEV.

FIN.

Assemblée Législative

PAS ACCELERE

La Marche des Volontaires
MUSIQUE
DE
M. FREDERICK BARNBY
En Vente au Dépot de Musique
DU
M. Prince, Rue Notre-Dame.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., sur caracteres neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montréal 29 Décembre 1864.

ASSEMBLEES PUBLIQUES.—Nous sommes informé qu'il y aura une assemblée publique, à Longueil, chef-lieu du Comté de Chambly, le sept de janvier prochain, convoquée par le préfet du Comté, pour prendre en considération le projet de confédération des provinces britanniques et la constitution adoptée par la convention de Québec.

Une assemblée du même genre a eu lieu, hier, dans le comté Jacques-Cartier. Nous en publierons les résolutions aussitôt que nous pourrons nous les procurer.

L'assemblée du comté de Verchères, tenue mardi, a été un triomphe antifédéral parfait. Libéraux et conservateurs se sont donné la main pour protester contre la confédération des provinces et les traîtres qui veulent nous l'imposer.

Voici le compte-rendu des procédés de cette assemblée :

Clovis Malo, écuier, juge de paix de St. Marc, est nommé président et L. T. Chagnon, écuier, notaire public de Ste.-Julie, est prié d'agir comme secrétaire.

Après la lecture des résolutions adoptées par la conférence de Québec et après les discours de M. Geoffrion, représentant du comté et de MM. Lanctôt et Rainville, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Proposé par Louis Dafeuilly, écr., maire de Verchères, secondé par M. le major Joseph Geoffrion de Varennes :

Résolu :—Que vû la position critique et difficile faite au Bas-Canada par la dernière coalition et les projets qu'elle a mis au jour, il est plus désirable que jamais que tous les habitants de cette section de la province oublient les divisions et les rancunes de parti et s'unissent pour protéger leurs droits et leurs intérêts contre les empiètements du Haut-Canada, et pour empêcher la réalisation des concessions déplorables faites avant et pendant la conférence par les représentants du Bas-Canada dans le Conseil Exécutif de ce pays.

Proposé par M. Pierre Malo, de Varennes, secondé par A. N. Gauthier, écuier, maire de Ste. Julie :

Résolu.—Que ce serait déroger à la liberté et aux droits politiques des sujets de Sa Majesté que de changer la constitution de cette province, sans avoir, au préalable, demandé l'assentiment de la population qui l'habite, et qu'en conséquence tout changement organique dans la constitution actuelle du Canada, ne devrait être adopté avant que le peuple ait eu le temps de l'étudier, de le comprendre et de l'apprécier, et sans un appel direct au peuple.

Proposé par M. Hubert Larose, de Verchères, secondé par M. Jos. Coderre, jr., de St. Antoine.

Et Résolu :—Que sous toutes circonstances, aucun projet de changement organique dans la constitution du Canada, ne devrait être considéré, sanctionné et autorisé par le parlement, que dans le cas où la majorité de la représentation de chaque section de la province approuverait tel changement, afin qu'aucune nouvelle constitution ne soit imposée au Bas-Canada sans son consentemant, exprimé par la majorité de ses représentants.

Proposé par M. Louis Gravel, de St. Antoine, secondé par J. S. Duhamel, écr., maire de Contrecœur :

Et Résolu :—Que cette assemblée désapprouve formellement le projet adopté par la Conférence pour l'Union de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord sous un même gouvernement central ou fédéral et l'établissement de gouvernements locaux :

1o Parce que le nouveau système serait dispendieux et compliqué.

2o Parce qu'il mettrait en péril les institutions et la foi religieuse, ainsi que l'autonomie de la nationalité canadienne française, garantie par les traités solennels et les statuts impériaux.

3o. Parce qu'il imposerait à cette province des obligations pécuniaires qui incombent exclusivement et de droit aux autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et des sacrifices matériels très onéreux, tels que la taxe directe, sans procurer en retour dans ce pays aucun bénéfice réel ou tangible.

4o. Parce qu'il susciterait très probablement, tôt ou tard, dans toute l'étendue des dites provinces, et particulièrement en ce pays des troubles civils et peut-être extrêmement graves.

Proposé par M. Augustin Quintal, de Verchères, secondé par M. Joseph Bouvier de Verchères.

Et Résolu :—Que cette assemblée approuve en tous points la ligne de conduite politique suivie par Félix Geoffrion, écuier, l'honorable député du comté de Verchères, depuis qu'il représente ce comté en Parlement ; et que cette assemblée profite de l'occasion actuelle pour le remercier des services importants qu'il a rendus à ses constituants par le passé et pour lui exprimer la confiance qu'il saura montrer à l'avenir le même patriotisme et la même indépendance.

Clovis Malo,
Président.
L. T. Chagnon
Secrétaire.

Verchères 22 décembre, 1864.

La "Gazette de Montréal" et M. Dorion.

La *Gazette de Montréal* a publié hier matin une correspondance où l'on s'efforce de mettre en contradiction l'opinion émise dans la lettre de démission que le secrétaire provincial a écrite à M. Delisle lorsque M. Dorion était le procureur-général et le témoignage qu'il a donné récemment devant le comité de la corporation chargé de s'enquérir de la conduite de M. Lamothe.

Le correspondant de la *Gazette* feint d'ignorer que MM. Delisle et Bréhaut étaient en vertu d'un Statut Provincial les dépositaires des effets trouvés en la possession des personnes accusées de crimes et de délits ; que ce statut leur imposait l'obligation de faire à chaque terme de la cour criminelle un rapport des effets non-réclamés et que la seconde clause de cet acte pourvoit à ce que les effets réclamés ne seront livrés par le Greffier de la Paix, que sur l'ordre de deux Juges de Paix, après que preuve aurait été faite devant eux, que celui qui les réclamait en était le propriétaire. Il n'y a pas de loi semblable par rapport au chef de police, les effets ne pouvaient être déposés entre les mains des greffiers que dans le cas où les prisonniers auraient été écroués pour subir leur procès. Il n'y a donc aucune analogie entre les deux cas, ni contradition où le correspondant de la *Gazette* a cru en voir une.

La Milice.

Plusieurs personnes de la campagne, avec qui nous avons eu l'occasion de converser, nous informent que les populations sont fort émue à propos du tirage au sort et de la formation de corps de milice. On rattache cet évènement à l'affaire St. Albans et l'on croit à l'imminence d'une guerre avec les américains. Qu'on se rassure, il n'en est rien. L'envoi de troupes volontaires sur la frontière a été jugé nécessaire par le gouvernement, à tort ou à raison, pour prévenir le retour d'incursions comme celle qui a eu lieu de la part des agents et des sympathiseurs du Sud réfugiés au Canada, et pour maintenir plus efficacement notre neutralité. Mais l'organisation de la milice n'a rien à faire avec cela. Il s'agit seulement de donner effet à la loi de 1863 qui exige l'enrôlement d'une certaine classe de citoyens pour la défense du pays dans le cas où il serait attaqué.

Ceux qui seront désignés par le sort pour former les premiers bataillons ne seront tenus qu'à six jours d'exercice durant lesquels ils recevront un écu par jour chacun. Il est possible que cette mesure entraîne des inconvénients pour plusieurs ; cependant, nous avons lieu de croire que personne ne refusera de se conformer aux exigences d'une loi qui a pour but la protection de la patrie et la défense de nos foyers. Il est bien vrai qu'il n'y a aucune apparence que la paix soit troublée ; nous n'avons aucune appréhension à cet égard, mais il vaut mieux être prêt pour toutes les éventualités.

Envoi de troupes sur la frontière.

Le gouvernement a cru qu'il était dans l'intérêt public de diriger des forces militaires sur la frontière, dans un but très louable sans doute, mais par suite de conseils dont la sagesse est très contestable, à notre point de vue.

Cependant, puisque la chose doit se faire, nous ne voyons pas pourquoi l'on n'aurait pas exercé la discrétion la plus commune dans le choix des officiers, de façon à ne pas faire d'injustice et à donner à toutes les origines une part proportionnelle dans le commandement. Sur les deux mille volontaires dont on a requis les services, il se trouve qu'il n'y a qu'un seul officier canadien français d'un grade supérieur, M. Gingras, de Québec. Les Chasseurs-Canadiens seraient commandés par le Capitaine Ludger Labelle dont nous ne voulons pas contester les aptitudes militaires, mais qui n'a certainement ni l'autorité de l'âge ni celle de l'expérience.

Nous comprenons que M. Coursol soit écarté pour le moment, mais il y a le major Cinq-Mars qui possède à juste titre la confiance de tout le corps, et dont les antécédents eussent justifié la nomination. Quand on voit que trois officiers supérieurs sont pris dans les *Victoria Rifles*, et que l'un d'eux, M. Ewart, n'a pas même passé ses examens, contrairement aux exigences de la loi, on s'étonne avec raison de la conduite du gouvernement qui semble prendre à tâche de jeter nos compatriotes dans l'ombre. Il est encore temps de réparer cette erreur, si c'en est une, et de remettre les choses sur un pied de justice et d'équité.

Comté d'Iberville.

On lit dans le *Franco-Canadien.*

L'initiative qu'a prise M. Bourassa dans le mouvement opéré contre la confédération a eu un effet excellent. Plusieurs comtés qui paraissaient attendre les évènements qui se préparent, avec une placidité léthargique se sont soudainement réveillés ; déjà un certain nombre ont eu des assemblées à ce sujet, dont le résultat a été, la réprobation de la constitution que l'on veut imposer au pays. A Iberville, jeudi dernier, le 22 de ce mois, près de quatre cents personnes ont répondu à l'appel fait à eux par leur député, M. Dufresne, et se sont rendus, malgré le mauvais temps et les chemins affreux, au palais de justice d'Iberville.

Après avoir entendu les deux côtés de la question traitée par MM. Dufresne, Charland, Marchand et Tassé, l'assemblée se prononça d'une voix unanime contre la confédération.

Election des Trois-Rivières.

Nous apprenons par l'*Ere-Nouvelle* que les électeurs des Trois-Rivières se proposent de demander M. de Niverville de se présenter à la prochaine élection pour remplir la vacance laissée dans la représentation par la mort de l'Hon. J. E. Turcotte. M. de Niverville est maire de la cité, et jouit à juste titre d'une grande popularité, nous pensons que les électeurs ne peuvent faire un meilleur choix.

LA DECISION DE M. COURSOL.—Il paraît que le gouvernement-canadien s'est procuré une copie du jugement de M. le juge Coursol, et de tous les procédés de l'enquête qui s'est tenue devant lui sur l'affaire de St. Albans dans le but de prendre le tout en considération.

Cour Supérieure.

ENQUETE JUDICIAIRE SOUS LE TRAITE ASHBURTON.

Présidence de M. le Juge Smith.

Mardi, 27 décembre.

Aujourd'hui, vers midi, les maraudeurs Young, Spurr, Swager, Hutchinson, Teavis, et le prisonnier Bettersworth, sont amenés devant le juge ci-dessus nommé.

MM. Johnson, C. R., Bethune, C. R., Ritchie et Devlin sont présents pour la poursuite, et la défense se trouve représentée par MM. Laflamme, Abbott et Kerr.

La salle est remplie d'une foule d'étrangers et de plusieurs dames du Sud, ou pour le moins des plus sympathiques à sa cause, si l'on peut en juger par la cordialité qu'elles ont manifesté aux prisonniers, après l'ajournement de la cour.

M. Devlin informe la cour que la poursuite est prête à procéder sur un vol que les prisonniers sont accusées d'avoir commis contre un nommé Breck. Il y avait une autre accusation contre les détenus qui serait soumise à la cour un autre jour.

M. Kerr demande si les prisonniers ont été arrêtés sur la première accusation.

M. Devlin répond qu'ils ont été arrêtés sur les deux accusations.

M. Abbott se lève alors et soutient que l'objet de la poursuite étant seulement d'obtenir l'extradition des prisonniers, elle devrait procéder sur toutes les accusations à la fois, attendu que la preuve est la même sur chacune d'elles, tant du côté de la poursuite que de celui de la défense.

M. Johnson ne partage pas l'avis de M. Abbott, vu qu'il y avait deux causes devant la cour ; celle de la banque Nationale, dans laquelle la poursuite n'était pas prête à procéder, en conséquence de l'absence des témoins, et celle de M. Breck, dans laquelle on pouvait procéder immédiatement. Au reste, il pense que lorsqu'on en sera arrivé à une conclusion avec l'une de ces causes, il ne sera pas nécessaire de procéder dans l'autre, vu que la preuve est la même.

M. le juge Smith dit que la défense pourra réitérer sa demande lorsque tous les témoins seront présents.

Cyrus Newton Bishop, employé de la Banque St. Albans, est alors assermenté, et raconta toutes les circonstances qui se rattachent à l'invasion des banques et que nos lecteurs connaissent déjà.

A une heure, la cour s'ajourna jusqu'à une heure et demi.

A la reprise des procédés, le même témoin fut transquestionné par M. Abbott, puis réexaminé par M. Devlin.

Et la cour s'ajourna vers quatre heures jusqu'au lendemain.

Mercredi, 28 déc,

Après l'ouverture de la cour, M. Johnson, secondé par le représentant des Etats-Unis, obtient la libération de Bettersworth, l'un des prisonniers, que l'on a pu identifier. A la demande de M. Devlin, le prisonnier libéré est aussitôt entendu comme témoins.

Nominations.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

Québec, 20 décembre, 1864.

MILICE DE SERVICE.

Bas-Canada.

Ordres Généraux.

No. 2.

DIVISIONS RÉGIMENTAIRES.

Contingent d'hommes de service à être fourni par chaque township, cité, ville, village ou paroisse.—Nombre de bataillons de service a être organisé à même chaque régiment.

Huntingdon, un Bataillon.

Township de Dundee, 53 ; do Elgin, 61 ; do Franklin, 69 ; do Godmanchester, 103 ; do Havelock, 75 ; do Hemmingford, 138 ; do Hinchinbrooke, 133 ; do Huntingdon, village, 31 ; paroisse de St.-Anicet, 132—795.

Iberville, un Bataillon.

Iberville, 75 ; St.-Alexandre, 136 ; St.-Athanase, 122 ; Ste.-Brigitte, 87 ; St.-Georges de Henryville, 254 ; St.-Grégoire, 121—795.

Jacques-Cartier et Laval, un Bataillon.

Paroisse de St.-Laurent, 106 ; do Lachine, 44 ; village de Lachine, 58 ; paroisse de La Pointe-Claire, 43 ; village de La Pointe-Claire, 20 ; paroisse de Ste.-Anne, 57 ; do Ste.-Geneviève, 53 ; paroisse de St.-Raphaël (Isle Bizard), 32 ; village, de Ste.-Geneviève, 29 ; Ste.-Rose, village, 27 ; Ste.-Rose, paroisse, 68 ; St.-François de Sales, 34 ; St.-Martin, 149 ; St.-Vincent-de-Paul, 75—795.

Joliette, un Bataillon.

Ste.-Elizabeth, 99 ; Joliette, ville, 89 ; St.-Charles Borromé, 45 ; St.-Ambroise de Kildare, 95 ; St.-Paul de Lavaltrie, 80 ; St.-Thomas, 69 ; St.-Félix de Valois, 90 ; St.-Jean de Matha, 79 ; Ste.-Mélanie d'Aillebout, 61 ; Ste.-Beatrix, 34 ; St.-Alphonse de Rodriguez, 54—795.

Maskinongé et St. Maurice, un Bataillon.

Hunterstown, 18 ; Maskinongé, 58 ; Rivière-du-Loup, 75 : St. Didace, 41 ; St.-Justin, 41 ; St. Léon, 56 ; St. Paulin, 27 ; Ste. Ursule, 55 ; cité des Trois-Rivières, 146 ; Pointe-du-Lac, 41 ; St. Bernabé, 41 ; St. Boniface, 25 ; St. Etienne, 52 ; St. Sévère, 23 ; Trois-Rivières, paroisse, 15 ; Yamachiche, 81—795.

Missisquoi, un Bataillon.

Paroisse de St. Armand, Est, 82 ; do St. Armand, Ouest, 57 ; village de Philipsburg, 14 ; township de Stanbridge, 224 ; do Farnham Ouest, 67 ; village de Farnham Ouest, 48 ; paroisse de Notre-Dame des Anges, 28 ; do St. Thomas, 49 ; do Clarenceville, 60 ; township de Dunham, 166—795.

Napierville et St. Jean, un Bataillon.

St. Rémi, village, 27 ; St. Rémi, paroisse, 63 ; St. Michel Archange, 67 ; St.-Edouard, 55 ; St. Patrick de Sherrington, 57 ; St. Cyprien, 124 ; St. Jean, paroisse, 36 ; St. Luc, 30 ; Ste Marguerite de Blairfindie, 66 ; Lacolle, 100 ; St. Valentin, 80 ; St. Jean, ville, 90—795.

Nicolet et Yamaska, deux Bataillons.

Premier Bataillon :— Bécancour, 78 ; Blanford, 4 ; Gentilly, 61 ; Nicolet, 61 ; St. Célestin, 28 ; Ste. Gertrude, 30 ; St.-Grégoire, 69 ; Ste. Monique, 62 ; St. Pierre, 63 ; La Baie, 63 ; Pierreville, 58 . St. David, 83 ; St. François, 49 ; St. Michel, 52 ; St. Zéphirin, 34—795.

Second Bataillon : — Bécancour, 77 ; Blandford, 4 , Gentilly, 60 ; Nicolet, 60 ; St. Célestin, 29 ; Ste. Gertrude, 30 ; St.-Grégoire, 69 ; Ste. Monique, 63 ; St. Pierre, 64 ; La Baie, 63 ; Pierreville, 58 ; St.-David, 83 ; St. François, 49 ; St. Michel, 52 ; St. Zéphirin, 34—795.

Ottawa et Pontiac, deux Bataillon.

Premier Bataillon :— Aylmer, village, 29 ; Aylwin, township, 12 ; Buckingham, village, 32 ; Buckingham, township, 50 ; Eardley, do, 18 ; Hull, do 71 ; Municipalité de Low, 16 ; Lochaber et Gore, townships, 42 ; Masham, townships, 35 ; Notre-Dame de Bonsecours, 19 ; Munipalité de Portland, 10 ; Ripon et Hartwell, townships, 33 ; St. André Avelin, 47 ; Ste. Angélique, 35 ; Templeton, township, 51 ; Wakefield, do, 18 ; Wright, do, 14 ; Allumette, Isles, 32 , Bristol, township, 39 ; Clarendon, do, 40 ; Calumet, Isles, 23 ; Chichester, township, 14 ; Litchfield, do, 23 ; Mansfield, do, 12 ; Onslow, do, 29 ; Portage du Fort, village, 15 ; Sheen, township, 7 ; Thorne et Leslie, townships, 18 ; Waltham, township, 11—795.

Second Bataillon :—Aylmer, village, 30 ; Aylwin, township, 11 ; Buckingham, village, 32 ; Buckingham, township, 50 ; Eardley, do, 19 ; Hull, do, 71 ; Municipalité de Low, 17 ; Lochaber et Gore, towships, 41 ; Masham, township, 36 ; Notre-Dame de Bonsecours, 20 ; Municipalité de Portland, 10 ; Ripon et Hartwell, townships, 32 ; St. André Avelin, 47 ; Ste Angélique, 35 ; Templeton, township, 50 ; Wakefield, do, 19 ; Wright, do, 15 ; Allumette, Isles, 31 ; Bristol, township, 39 ; Clarendon, do, 40 ; Calumet, Isles, 23 ; Chichester, township, 13 ; Lirchfield, do, 23 ; Mansfield, do, 11 ; Onslow, do, 28 ; Portage du Fort, village, 15 ; Sheen, township, 8 ; Thorne et Leslie, townships, 18 ; Waltham, township, 11—795.

Richelieu, un Bataillon.

St. Aimé, 140 ; St. Ours, 72 ; Village St Ours, 22 ; St. Roch de Richelieu, 42 ; St Marcel, 51 ; St. Robert, 57 ; St. Pierre de Sorel, 148 ; Ste. Victoire, 64 ; Sorel, ville, 199.—795.

Richmond et Wolfe, un Bataillon.

Village de Richmond, 36 ; do Melbourne, 14 ; do Danville, 26 ; townships de Melbourne et Brompton Gore, 96 ; do Brompton, 49 ; do Stoke, 13 ; do Windsor, 30 ; do St George de Windsor, 40 ; do Shipton, 91 ; do Cleveland, 63 ; Dudswell, 37 ; Garthby, 14 ; Ham Sud, 12 ; Ham, 31 ; St. Camille, 25 ; Stratford, 21 ; Weedan, 42 ; Wotton, 79 ; Wolfestown, 76.—795.

Rouville, un Bataillon.

L'Ange Gardien, 99 ; St. Hilaire, 70 ; St. Mathias, 82 ; Marieville, 32 ; St. Jean Baptiste, 84 ; St. Césaire, 165 ; village de St. Césaire, 29 ; St. Paul, 77 ; Ste. Marie, 157.—795.

Shefford, un Bataillon.

Township de Shefford, 145 ; do Stuckeley Nord, 87 ; do Stuckeley Sud, 37 ; paroisse de St. Valérien de Milton, 50 ; do Ste. Cécile de Milton, 76 ; township de Granby, 116 ; village de Granby, 30 ; township de Ely, 58 ; do Ely Nord, 35 ; village de Roxton Falls, 51 ; township de Roxton, 110—795.

Soulanges et Vaudreuil, un Bataillon.

St. Polycarpe, 167 ; St. Joseph de Soulanges, 75 ; St. Ignace du Côteau du Lac, 65 ; St Zotique, 61 ; St Clet, 42 ; village de Côteau Landing, 18 ; do Soulanges, 8 ; paroisse de Vaudreuil, 93 ; village de Vaudreuil, 18 ; Newton, 40 ; Ste Marthe, 78 ; Isle Perrot, 31 ; Rigaud, 100—795.

St. Hyacinthe, un Bataillon.

Cité de St Hyacinthe, 118 ; paroisse de St Hyacinthe, 117 ; St. Hyacinthe le Confesseur, 30 ; St Damase, 105 ; St Barnabé, 56 ; St Judes, 87 ; St Denis, 119 ; La Présentation, 88 ; St Charles, 66—795.

Terrebonne, un Bataillon.

St Jérôme, paroisse, 100 ; St Jérôme, village, 26 ; St Janvier, 53 ; Ste Thérèse, village, 36 ; Ste Thérèse, paroisse, 76 ; Terrebonne, paroisse, 38 ; Ste Anne des Plaines, 75 ; Ste Sophie, 48 ; New Glasgow, village, 5 ; partie Est du township de Abercromby, 28 ; St Sauveur, 80 ; Ste Adèle, 76 ; Ste Agathe, 75 ; ville de Terrebonne, 79—795.

Par ordre de Son Excellence le très-Honorable, le Gouverneur-Général et Commandant-en-Chef.

A. de Salaberry, Lt.-Col,
Dépt. Adj. Gén. de Milice,
Bas-Canada.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS-UNIS.

D'après les dernières dépêches officielles, Sherman a établi son quartier général à Savanah, après la chute de cette ville, puis, avec le gros de son armée, il s'est mis en marche sur Augusta. Lorsqu'il aura pris cette place, son intention est de se diriger sur les derrières de Charleston, et de détruire toutes les communications de cette ville, afin qu'elle ne puisse recevoir aucun secours par terre.

Le quartier-général de Thomas est maintenant près de Columbia ; il presse de plus en plus l'armée de Hood, qui ne peut traverser, pour se sauver, la rivière Tennessee, à cause de la crue des eaux. Ce dernier va probablement être obligé de livrer de nouveau bataille dans cette dernière position, et il ne peut éviter un nouveau désastre.

Dans la Shenandoah, Sheridan est sur le point de se remettre en campagne.

L'amiral Porter et le gén. Buttler ont commencé l'attaque de Wilmington.

France.

EXTRAIT DE LA CORRESRONDANCE DU COURRIER DES ETADS-UNIS.

Paris, 9 décembre.

J'ai deux morts à vous annoncer, celle de M. Dayton et celle de M. Mocquard. La mort du premier est soudainement arrivée au Grand Hôtel et a contristé ses nombreux amis, M. Dayton était universellement estimé, et un nombreux concours de personnes attachées au défunt, sans compter le corps diplomatique et les envoyés officiels, ont assisté à ses funérailles. Le corps a été dirigé sur le Hâvre, d'où on l'embarquera pour les Etats-Unis. On a remarqué le bon goût des confédérés résidant à Paris, qui sont allés au service funèbre du ministre du Nord. Le ministre américain qui a officié a été moins heureusement inspiré en faisant un sermon politique et en accablant le Sud d'invectives et d'anathèmes. Cet acte de mauvais goût a produit sur la partie française de l'audience la plus péuible impression.

M. Mocquard est mort au moment où l'on pouvait lire dans presque toutes les feuilles qu'il allait mieux. Ce n'est pas seulement un serviteur très dévoué que perd l'empereur, c'est son plus vieil ami ; M. Mocquard fut secrétaire particulier de la reine Hortense ; il a vu tout enfant le prince qui est aujourd'hui empereur ; il a été le compagnon, le bon conseil de sa famille, l'ami fidèle des mauvais jours, et l'ami intime des jours glorieux.

M. Mocquard laisse quelques œuvres littéraires : les unes sont de sa jeunesse et ont été absolument oubliées ; les autres datent de ces dernières années, notamment un drame qui a eu un grand succès et qui était la mise à la scène de l'histoire du petit Mortara ; puis un roman, *Jessie* que les plumes des critiques flattèrent outre mésure, et qu'on eût déclaré assommant s'il eût été de vous ou de moi au lieu d'être de M. Mocquard.

Sous la Restauration, M. Mocquard fit une vive opposition comme avocat. Sous la monarchie de juillet, il rédigea le *Commerce*, journal dévoué aux Bonapartes. Quand la révolution de Février éclata, le prince Louis attacha M. Mocquard à sa personne, et n'en fut plus quitté. Ce fut le défunt qui organisa, à l'hôtel du Rhin où demeurait alors le prince, le service de correspondances pour répondre aux lettres qui affluaient, quelque temps avant les élections, de tous les points de la France.

Quelques mois avant le 2 décembre, le président avait fait part de son projet d'en finir avec les partis à quelques amis : M. Mocquard était du nombre. A partir du 1er décembre, il ne quitta plus le cabinet du prince. Ce fut lui qui écrivit, sous sa dictée, les circulaires, les proclamations, les ordres. Enfin, on peut dire qu'il fut le secrétaire du camp d'Etat.

Au milieu de ces graves évènements, le conseiller de Louis-Napoléon garda un calme et une dignité remarquables. Une heure avant la dernière réunion où devaient être arrêtées les dispositions du coup d'Etat, il était chez madame Bailleul, qui mariait sa fille, et rien ne pouvait indiquer, physionomie ni dans sa conversation qu'il allait jouer, par dévouement à une personne auguste, une partie suprême.

Le lendemain matin, en rentrant chez lui, M. Mocquard dit à sa femme : « Il n'y a plus de grands hommes.—Que voulez vous dire ?—Ils sont tous dedans.»

Depuis l'empire, M. Mocquard a été secrétaire de Sa Majesté, et il a mis au service de cette fonction délicate un tact et une discrétion, une abnégation et un dévouement qui ne se sont point démentis un seul jour. L'ami de l'empereur n'a jamais voulu remplir une fonction publique. Il n'y a pas longtemps que, sur les instances de Napoléon III, il a accepté un siége au sénat. Son plaisir, toute sa joie, c'était de se renfermer avec quelques amis pour parler littérature. On sait la part de collaboration qu'il a prise à plusieurs pièces qui ont fait courir tout Paris et toute la France. M. Mocquard laisse une traduction de Tacite, objet de tous ses soins et de toutes ses préférences. Cette traduction n'a pas été publiée.

M. Mocquard n'excellait que dans la correspondance. Voici une lettre que tous les journaux français et étrangers ont citée comme un modèle de genre. J'emprunte le texte et les détails à la biographie que M. Hippolyte Castille a écrite sur l'illustre défunt.

M. Berryer, peu de temps après la proclamation de l'empire, fut élu membre de l'Académie française. Il est d'usage, en pareil cas, que le nouvel académicien soit présenté au roi ou à l'empereur, dont il reçoit les félicitations. M. Berryer, quoiqu'il eût jadis défendu le prince Louis dans l'affaire de Boulogne, crut que ses opinions politiques ne lui permettaient pas de se conformer à un devoir littéraire qui remonte à l'origine même de l'Académie française. Ne sachant, d'un autre côté, comment se soustraire à cette formalité, il eut recours à M. Mocquart, son ancien confrère au barreau, et lui écrit la lettre suivante :

" Paris, 22 février 1855.

« Je fais appel aux souvenirs de mon ancien confrère M. Mocquard, pour réclamer de lui un bon office. Je viens d'être reçu à l'Académie Française. Il est d'usage, à peu près constant, que chaque-nouvel académicien aille présenter aux Tuileries son discours de réception. La situation particulière qui m'a été faite en décembre 1851, rend cette présentation tout à fait impossible de ma part.

« Je crois avoir acquis, il y a quinze ans, le droit de m'abstenir aujourd'hui d'une formalité dont l'accomplissement ne serait peut-être pas pénible pour moi seul. M. Mocquard sait bien que, par principe comme par caractère, j'ai autant de répugnance pour le bruit inutile et les vaines manifestations, que pour un manque d'égard personnel. Je le prie de vouloir bien, sans retard, faire connaître la détermination qu'un sentiment honorable m'impose.

« Je prie M. Mocquard de recevoir les compliments de ma vieille confraternité.

« Berryer,

« *Avocats, ancien membre de l'As-*
« *semblée législative.* »

M. Mocquard lui répondit ces quelques mots :

« L'ancien confrère s'est empressé de se rendre à l'appel de M. Berryer ; la réponse suivante en est la preuve.

« L'empereur regrette que dans M. Berryer les inspirations de l'homme politique l'aiqnt emporté sur les devoirs de l'académicien. Sa présence aux Tuileries n'aurait pas causé d'embarras, comme il semble le redouter. De la hauteur où elle est placée, Sa Majesté n'aurait vu dans l'élu de l'Académie que l'orateur et l'écrivain, dans l'adversaire d'aujourd'hui que le défenseur d'autrefois.

« M. Berryer est parfaitement libre d'obéir ou à ce que lui prescrit l'usage ou à ce que ses répugnances lui conseillent.—L'ancien confrère est heureux, en cette circonstance, d'avoir pu rendre à M. Berryer ce qu'il appelle, ce qu'il croit un bon office, et lui offre les assurances sincères de sa vieille et cordiale confraternité.

« Mocquard. »

Quant au successeur qu'aura M. Mocquard, il est permis de dire d'avance qui lui succédera, mais qui ne le remplacera pas ; car, en raison des circonstances que je viens de rappeler, M. Mocquard avait auprès du souverain, à l'éducation duquel il avait participé, une position personnelle toute spéciale, que nul autre chef de cabinet ne peut avoir.

Vous dirai-je maintenant qu'on parle de Duruy, de M. de Laguéronnière, de M. Pelletier, M. Sainte-Beuve, du colonel Favé, de M. Charles Robert, et de plusieurs autres ?

M. de Laguéronnière aurait eu des chances il y a six ans : aujourd'hui c'est à n'y pas songer ; le nom de M. de Sainte-Beuve, que je vois dans plusieurs correspondances, me semble une très mauvaise plaisanterie ; M. Pelletier et M. le colonel Favé ont à divers titres des chances assez sérieuses ; quant à M. Duruy, je tiens à rappeler qu'il a déjà eu l'occasion d'entrer au cabinet de l'empereur, et qu'il n'en a pas profité.

L'empereur, qui avait plusieurs fois travaillé avec lui pour son *Histoire de César*, lui proposa de prendre dans son cabinet, à côté de M. Mocquard, une position de coadjuteur. M. Duruy, quoique modeste inspecteur de l'Université, ne se laissa pas éblouir par la perspective qui s'ouvrait à lui, il demanda trois mois pour réfléchir, partit pour sa tournée, et laissa voir son désir de ne pas accepter. L'empereur fut frappée de cette réserve, et ce fut peu de temps après qu'il fit à M. Duruy la surprise de le nommer ministre, pendant que M. Duruy inspecteur voyageait de lycée en lycée. Pensez-vous que M. Duruy, devenu ministre, désire la succession de M. Mocquard ? Se l'ignore ; je me borne à établir la vérité à cet égard.

Le nom le plus accrédité aujourd'hui à Paris est celui de M. Charles Robert, maître des requêtes, secrétaire-général au ministre de l'instruction publique. M. Charles Robert est un jeune fonctionnaire très actif, très intelligent ; il est personnellement apprécié de l'empereur, qu'il a accompagné en Italie, pour le service de son cabinet. C'est sur lui que les chances les plus probables semblent réunies.

Mais l'empereur tout à son regret, n'est sans doute pas aussi pressé que les nouvellistes et M. Sacaley continue à faire l'intérim du cabinet de Sa Majesté, où il est sous-chef depuis la démission de M. Dalmas.

On craient maintenant pour les jour de Félicien David et de Henri Martin. Espérons que ces deux hommes remarquables et jeunes encore ne succomberont pas à l'épidémie qui se déchaîne depuis quelque temps sur les hommes connus.

La cour impériale de Paris a rendu son arrêt dans l'affaire des treize, confirmant quant au fond le jugement rendu par le tribunal de première instance. Par malheur, des mesures prises mal à propos pour la liberté de la circulation devant la chambre de la cour, ont fait que l'arrêt n'a pu être lu que devant un petit nombre de prévenus et en l'absence des défenseurs. Si les précautions prises pour empêcher l'encombrement ont pu avoir pour effet de priver les accusés du droit d'entendre leur arrêt, il est vraisemblable qu'il y a là un moyen efficace de cassation, et, dans tous les cas, un effet fâcheux produit sur l'opinion. La condition de publicité, inhérente à l'exercice de la justice, est bien autrement absolue et imprescriptible que celle qui peut paraître exigible aux cours ou leçons créés pour la jeunesse studieuse et qui nécessitent, dans certains cas, des mesures de précaution. Les condamnés l'ont bien compris ; ils viennent de protester, et l'affaire ira certainement en cassation.

Portland, 26 déc.

Le *North American* est arrivé d'Europe aujourd'hui. Voici le résumé des nouvelles qu'il nous apporte :

ITALIE.

Turin, 6 décembre.

La discussion s'est relevée aujourd'hui au sénat par un discours du général Cialdini, le meilleur assurément de tous ceux qui ont été prononcés jusqu'à ce jour en faveur de la convention, autant au sénat qu'à la chambre des députés. Le général Cialdini parlait, je crois, pour la première fois au sénat. Personne ne savait rien de son talent d'orateur, qui s'est révélé presque spontanément. Aussi la surprise a été générale, et ses adversaires même ont été au nombre de ses admirateurs.

Ce n'est pas l'éloquence brève et accentuée du soldat, tendant plutôt à imposer sa pensée qu'à persuader et à convaincre. C'est un langage concis, riche d'images, plein d'observations fines, de mots heureux.

Même en traitant la question au point de vue stratégique, le général Cialdini a évité de l'envisager du côté purement technique. Il n'a pas voulu examiner minutieusement si Florence est plus à l'abri d'un coup de main que Turin ; c'est de plus haut qu'il a traité la question. Il a démontré que Turin, situé au pied des Alpes, pouvait se trouver, le lendemain d'une bataille perdue, isolé du reste de l'Italie, tandis que Florence, se trouvant au centre de l'Italie, conserverait plus facilement ses communications avec le reste de la Péninsule.

Du reste, en 1859, bien que l'Italie résidât alors tout entière dans le Piémont, M. de Cavour, sachant que l'armée, campée sur la Sesia et derrière Alexandrie, ne pouvait empêcher Turin d'être envahie par les troupes autrichiennes, avait déjà donné les ordres nécessaires pour transporter à Gênes une partie des archives de la comptabilité et des registres principaux de l'administration.

Tout porte à croire que la clôture de la discussion sera prononcée demain et qu'on votera séance tenante.

Aujourd'hui, on a fait courir le bruit qu'une note de la France invitait le gouvernement italien à suspendre les mesures déjà prises pour opérer le transfert de la capitale à Florence, une guerre étant devenue imminente pour le printemps prochain. Je n'ai pas besoin de vous dire que, malgré la crédulité du public turinois, cette nouvelle n'a pas ombre de fondement.

Turin, 7 décembre.

Sénat.—Continuation de la discussion du projet de loi pour le transfert de la capitale.

M. Gallina croit que la convention doit être acceptée malgré son origine. Il dit que le transfert de la capitale est nécessaire, mais qu'il devait être préparé. M. Gallina raconte l'épisode suivant de l'année 1849 : « Après la bataille de Novare, tandis que l'orateur était ministre de Piémont à Paris, l'abbé Gioberti, président du conseil, aurait proposé à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, de faire occuper militairement Gênes par des troupes françaises. M. Gallina ajoute que c'est lui qui aurait fait échouer cette proposition.»

Le général de la Marmora répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce fait. Il ajoute qu'ayant connu Napoléon III en 1852, celui-ci lui parla de l'Italie en termes tellement sympathiques, qu'il en conclut, lui, général la Marmora, que l'empereur des français ne serait jamais un adversaire de l'unité de l'Italie.

Emprunt italien, 65 20.

PRUSSE.

Berlin, 7 déc.

Les troupes revenues des duchés ont fait leur entrée dans la ville au milieu des acclamations enthousiastes de la population. Le roi marchait en tête. La ville est pavoisée. Partout on fait des préparatifs pour l'illumination de ce soir, qui promet d'être très-brillante.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 8 déc.

Un ukase impérial, en date d'hier, porte ce qui suit :

Afin d'augmenter les ressources de la banque et dans l'intérêt de l'industrie nationale, un emprunt de 5 0/0 de 100 millions de roubles sera émis en titres de 100 roubles. Cet emprunt, amortissable en 60 ans, aura deux tirages annuels, avec remboursement de 120 à 50 roubles.

En outre, il y aura dans les trente premières années, une et plus tard deux loteries annuelles, représentant pour l'ensemble des lots une somme de 600,000 roubles. La souscription de cet emprunt s'ouvrira le 15 et sera fermée le 24 décembre. Les dix versements mensuels commenceront au mois de janvier prochain.

QUICK MARCH!

THE VOLUNTEER MARCH
BY
FREDERICK BARNBY
MABE HAD AT
PRINCE'S MUSIC STORE
NOTRE-DAME STREET.

COMMERCE.

Revus et corrigés expresément pour Le Pays par R. J. M. Constant.

Prix courants en Détail des Marchés de Montreal.

28 Déc. 1864

		s.	d.		s.	d.
Fleur de la Campagne, par	(quintal)	12	0	@	13	6
Fleur de Seigle	do	0	0	@	0	0
" de Sarasin	do	0	0	@	0	0
Farine d'avoine	do	0	0	@	0	0
" d'Inde (Maïs	do	0	0	@	0	0
Avoine	par minot	1	10	@	2	0
Froment	do	0	0	@	2	8
Lin (Graine de)	do	6	6	@	7	0
Maïs	do	0	0	@	0	0
Mil (Graine de)	do	7	9	@	8	4
Orge	par 50 lbs. pesants	2	9	@	3	0
Pois	minots do	3	9	@	4	0
Sarasin	do	2	6	@	2	9
Seigle	do	0	0	@	0	0
Agneau	par quartier	1	10½	@	3	9
Bœuf	par 100 lbs.	30	0	@	42	0
Bœuf	par lbs.	0	4	@	0	7
Lard, frais	par 100 lbs.	35	6	@	40	0
Lard, salé	par liv.	0	5	@	0	6
Mouton,	do	0	5	@	0	6
Veau	par quartier	5	0	@	11	0
Alouettes	par douzaine	0	0	@	0	0
Bécasses	par couple	1	6	@	2	0
Canards	do	2	6	@	3	6
Canards sauvages	do	2	6	@	3	6
Coq de Bruyère, (Woodcock)		5	0	@	5	3
Dinde (Vieux)	do	5	0	@	10	0
Dinde (Jeune)	do	3	9	@	5	0
Lièvres	do	0	7½	@	9	0
Oies	do	5	0	@	6	0
Poulets	do	1	6	@	2	6
Pigeons	do	1	0	@	1	3
Perdrix	do	2	0	@	3	0
Pluviers	par douzaine	1	0	@	1	6
Tourtes	do	0	0	@	0	0
Volaille	par couple	2	6	@	3	6
Anguilles	par lbs.	0	0	@	0	0
Maquereau	par couple	0	0	@	0	0
Morue	par lbs.	0	4	@	0	6
Merlan	do	0	4	@	0	7½
Homard	do	0	7	@	0	8
Plie	do	0	4	@	0	0
Truite saumonée	do	0	7	@	0	8
Beurre frais	do	1	3	@	1	9
Beurre salé	do	0	11	@	1	0
Oeufs frais	par douzaine	0	10		1	0
Citrons	" boite	0	0		0	0
Fèves	" minot	0	0		0	0
Miel	" livre	0	6		0	7
Navets	" poche	0	0		3	0
Ognions	" minot	3	0		3	9
Oranges	" poche	0	0		0	0
Patates	" "	3	3		[illegible]	0
Pommes	" quart	15	0		20	0
Pêches	" boite	0	0		0	0
Sucre d'érable	" livre	0	5½		0	6
Sirop "	" galon	0	0		0	0
Saindoux	" lbs.	0	7		0	8

MARCHE A BESTIAUX.

Bêtes à Cornes.—1re qualité, $5.00 à $5.75 ; 2me et 3me $3.50 à $4.50. Vaches à lait sup. $35.00 à $40.00.—Inferieur $20.00 à $25.00. Veaux [illegible] Brebis [illegible] $4.00. Agneaux du printemps, $2.00 à $3.40. Porc, 1re qualité, $6.00 à $6.50 ; [illegible] $5 75 [illegible] d'Agneaux $0.60 à $0.70. Pelleteries, [illegible] Suif [illegible] à $6.05.

PRIX COURANTS DES CUIRS.

Espagnole

Cuir à semelle (cigue) No 1 p. lb	18 à 20c
" " No 2 " moy.	15 à 17
" " No 1 "	15 à 18
" " No 2 "	14 à 16
" " No 1 " fraiche	[illegible]
" chêne anglais	22 à 23
" à harnais	[illegible]
" à grain	[illegible]
Vache cirée, légère et moyenne	30 à 32
" pesante	[illegible]
" à grain	[illegible]
" fendue, grande	[illegible]
" petite	[illegible]
Taure, fraîches, entières super.	[illegible]
" ordinaire	[illegible]
" "Patnas (par 10 lbs.)	[illegible]
Veau ciré (30 à 36 livres p. douzaine	65 à 75
"	[illegible]
" verni p. douzaine	[illegible]
Boids	27 à 30
Peaux de Vaches Buffle par pied	[illegible]
" brevetées	[illegible]
" cailloutées	[illegible]
" ordinaire	[illegible]
Moutons	[illegible]
Agneaux	95 à 1.05
Sumac de Palerme, p. poche de 160 lb.	7.50 à 8.00

Marché [illegible]. Prix ferme.

PRIX DU CHARBON.

A Vapeur en cour	$0.00 à 6.50
Glasgow splint (écossais) 12 sacs	0.00 à 0.00
Lehigh pour fourneaux	8.00 à 8.50
Lehigh	0.00 à 0.00
Lakawanna	8.25 à 8.50
Newcastle (grille) en cour	0.00 à 0.00
Pictou	0.00 à 0.00

JEUDI 29 Décembre 1864.

LE PAYS.

VOLUME XIII.—No. 142.

PRIX DU BOIS.

Erable par corde	$6.25 à 8.50
Epinette "	$4.00 à 4.50
Hètre "	$4.25 à 6.50
Merisier "	$5.00 à 6.50

MARCHÉ AU FOIN.

Foin vieux	$10.00 @	12.50
Foin nouveau	$10.00 @	12.50
Paille	5.00 @	6.50

PRIX EN GROS DES DENRÉES A MONTRÉAL.

Montréal, 28 décembre.

Fleur.—(Pollards) $3.00 à $3.10 moyenne (Middings) $3.20 à $3.30 pour belle (Fine) 3.60 à 3.70, Supérieure No. 2, 3.80 à 3.90; (Superfine) 4.25 à 4.35 (Fancy) 4.30 à 4.40; Extra à 4.45 à 4.55, Supérieure extra 4.75 à 5.00.

Blé—H.-C. du printemps, 00 à5 9c.

Chanvre préparé, 6.00 à 6.50.

Farine d'avoine—$4.75 à 5.00 par qts. de 200 lbs

Pois—Bons, 75 à 80 par 66 lbs

Œufs—15c.

Beurre—Bon à choix 17c à 20c.

Lard—18.00 à 19.00 pour Mess.

Viandes salées (Cut-Meats):—Jambons préparés au sucre (sugar-cured,) recouverts en toile (canvassed,) 9c à 10c; do fumé (smoked) 7½c. à 8½c.

Bacon, 8; épaules (shoulders), 5½ à 6½. Pas de vente.

Suif—7 1½c. à 8c.

Cochons dépecés, 5½c à 6c la livre.

Saindoux—Ventes nominales; en quarts, 9 à 9½ en tinettes, de 10 à 10½.

Alcalis—Par 100 lbs; Potasse, $5.37 à 5.60½; Perlasse, $5.40 à 5.90.

Pétrole 30 à 35.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 28 déc., 11 h. a. m.—L'or est fermé hier soir à 217 3½ à 218 et est ouvert ce matin à 217. Acheteurs pour change sur New-York 54 1½ à 54 1½; vendues à 53 1½, greenbacks achetés et vendus au même taux que le change. Marché tranquille. Les acheteurs se réserve en prévision d'une hausse dans les taux. Argent, acheteurs, 4 3½ ferme; vendeurs 4 1½ à 4 1½, marché tranquille.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

28 déc.

Fleur 5c plus basse; recettes 9,225 brls. Blé lourde et descendante; recettes nominal. Maïs lourd et nominal; recettes 1,323 mits. Orge tranquille. Lard tranquille. Saindoux lourd. Alcalis tranquille. Avoine 1c meilleur. Seigle tranquille. Pois nominal. Fret lourd.

COURS GENERAL DES ACTIONS DE BANQUES, CHEMINS DE FER, MINES, EFFETS PUBLICS, ETC.

FONDS.	Acheteurs	Vendeurs	divd mois	Jour de pay.
BANQUES.				
British North	point	97	3 p cent	juillet et janvier
City	point	96	3½ p "	1 juin et 1 déc
Commercial	18	85	3 p "	1 juil et 1 jan
Eastern Township	liv. fermés	95	3½ p "	1 déc et 1 juin
Gore	point	92	3½ p "	1 juil et 1 jan
Haut Canada	"	51	3½ p "	1 juil et jan
Jacques Cartier	104	point	4½ p "	1 juin et 1 déc
London & Colonial	109	"		
Montréal	109	"	4 p "	1 juin et 1 déc.
Molsons	point	101¼	4 p "	4 oct et 1 avril
Merchants	"	110	3½ p "	1 juil et 1 janv.
Mercantile&Exchange (limité)	pair	"	—	
Nationale	105¼	point	4 p "	1 nov et 1 mai
Ontario	101¼	101¾	4 p "	1 juin et 1 déc
People	100	"	4 p "	1 sep et 1 mars
Québec	100	"	4 p "	1 nov et 1 mai
Toronto	102	"	4 p "	1 juil. et 1 janv.
CHEMIN DE FER.				
C. de fer Atl. St. L.	point	15		
C. de la Ville An.	"	130		
C. de la ville No.	"	"		
Champlain & St. L.	pair	"		
" préfér. 10p. 100				
Grand Tronc	point	d'actions	10 p. par an.	1er Octobre
Great Western	point	100		1 juil. et 1 janv.
MINES.				
Comp. de Montréal	$2.00	$4.00		25 novembre
Huron Copper Bay	50	point		
DIVERS.				
Bourses de Montréal	point	point		
Comp. du Gaz	125	"		
Comp. du Richelieu	point	"		
Télégraph de Mont.	do	135		1 janv. et 1 juil.
Vermont	132	—		février
DEBENTURES.				
Aqueduc de Montréal	—	—		
De la corporation	93	95		
Du gouvernement	90	92		
6 p. cent dû 1872	point	point		
id 5 p cent Stg. dû 1885	pair			
id 5 p cent cur. dû 1873	98	point		
Havre de Montréal 8 p cent cert bons dû 1869	100	102¼		
6½ p c bo dû 1872	point	102¼		
6½ p c bo dû 1873. de Québec	93	101		
7 p dû 1873	point	94		
		pair		

PAS ACCELERE

La Marche des Volontaires

MUSIQUE

DE

M. FREDERICK BARNBY

En Vente au Dépot de Musique

DE

M. Prince, Rue Notre-Dame

FAITS DIVERS.

LE PROJET DE CONFEDERATION.—Le *Globe* annonce que des dépêches, favorables au projet de confédération agréé par la convention, ont été reçues à Québec, du Bureau Colonial.

PROCES ROBILLARD.—Robillard qui subissait depuis huit jours, devant les assises criminelles du district de Joliette, un procès pour meurtre, a été acquitté par le juré samedi dernier.

FORTIFICATION A MONTREAL.—Le colonel Jervois, envoyé au Canada pour étudier ce qu'il y a à faire pour mettre le Canada sur un pied convenable de défense, a suggéré, dit-on, d'élever dans le voisinage de Montréal des fortifications qui ne coûteraient pas moins de $500,000.

MARCHE DES VICTORIA RIFLE.—THE VICTORIA VOLUNTEERS RIFLE MARCH.—Tel est le titre d'un morceau de musique que nous avons reçu, dû à l'inspiration de Frederick Barnby, et qui est probablement destiné à devenir le chant de guerre favori de tous nos soldats volontaires. Les accents belliqueux, l'humeur guerrière exprimée dans cette production fait le plus grand honneur à M. Barnby, et prouve que ce monsieur possède un talent musical remarquable.

Nos remercîments à l'auteur.

AUTRE MANIFESTATION CONTRE LES INCURSIONISTES.—Le Conseil de Brantford a décidé, à l'une de ses dernières séances d'adresser au gouvernement un mémoire dans le but de protester contre les maraudeurs sudistes qui se réfugient en Canada pour faire la guerre aux villes frontières du Nord, et de l'engager de n'épargner aucun moyen de prévenir toute incursion du genre de celle de St.-Albans.

— On a arrêté, le 27, à Toronto, un individu que l'on suppose appartenir à la bande qui a volé les banques de St.-Albans. Il avait sur lui près de $2,000 en or.

—Voici les noms des officiers qui commandent les diverses compagnies de volontaires de Montréal qui ont reçu ordre de partir pour la frontière:—Lieut.-Colonel W. Osborne Smith, commandant; Major Augustus Heward; lieut. Wm. H. Hutton, adjudant.

1ère Compagnie du Régiment du Prince de Galles:—Capt. Frank Bond; lieut. Charles Brush: Capt. A. M. David, enseigne.

2e Compagnie. Infanterie légère de Montréal:—Capt. James W. Taylor; lieut. Geo. H. Low; lieut. T. Abbott, enseigne.

3e Compagnie. Les Victoria Rifles:—Capt. W. T. McGrath; lieut. John James Redpath; lieut. Edward A. Whitehead, enseigne.

4e Compagnie. Chasseurs-Canadiens:—Capt. Ludger Labelle; lieut. H. St. Louis; A. Brunet, enseigne.

5e Compagnie. Royale Infanterie légère:—Capt. Walter Scott; lieut. Alexander Corran; John G. Savage, enseigne.

6e Compagnie. Hochelaga, Infanterie légère:—Capt. Robert Hall; capt. J. Binmore, comme lieutenant, et Charles Levey, comme enseigne.

COMMUTATION DE PEINE.—La sentence de Robert Finnegan condamné à être pendu le 10 de janvier, pour le meurtre de John Finnegan, de Lindsay, H.-C., a été commuée par Son Excellence le Gouverneur-Général en 5 années d'emprisonnement dans le pénitencier provincial.

ACCIDENT.—Vers 9 h. avant-hier matin, un menuisier du nom de Archibald Currie, qui embarquait dans un des convois du Grand-Tronc, à la station Bonaventure, glissa accidentellement sur les *rails*; il n'eut pas le temps de se relever; le convoi lui passa sur la tête et le tua instantanément. Ce malheureux laisse une femme et cinq enfants.

REVUE CANADIENNE. — Nous accusons réception de la livraison de décembre de la *Revue Canadienne*. En voici le sommaire:

I. Une de perdue, deux de trouvées, (suite.) George de Boucherville.

II. Code Civil du Bas-Canada, (suite.) E. L. de Bellefeuille.

III. Destinée providentielle de Rome, (fin.) J. S. Raymond, Prêtre.

ARRESTATION DE TROIS AUTRES MARAUDEURS.—Une dépêche reçue hier, annonce que l'on a arrêté à Lebanon, New-Hampshire, Etats-Unis, trois des maraudeurs qui ont été libérés par M. le juge Coursol. On dit qu'ils avaient eu le soin de s'enrôler dans l'armée du Nord pour écarter contre eux tout soupçon, mais que cette ruse n'a pu échapper à la surveillance d'agents secrets fédéraux qui les ont suivi presque pas à pas depuis leur départ de Montréal.

PONT DE GLACE.—On ne signale pas encore la prise du pont de glace sur aucune partie du fleuve. Le doux temps et la pluie que nous avons eus depuis une couple de jour vont nous priver pendant quelque temps encore de ce moyen de communication avec la campagne si désiré de tous à cette saison-ci.

Le grand froid qu'il faisait samedi dernier a presque réussi à faire prendre la traverse entre Québec et la Pointe-Lévis.

Les journaux de la capitale disent même que le pont se serait formé si le vapeur traversier, l'*Artic*, n'eut continué ses voyages.

LES VOLONTAIRES.—Plusieurs compagnies de volontaires de Québec et de Montréal, après avoir subi une inspection qui leur a valu les plus grands éloges, se sont réunis lundi à la Station Bonaventure pour de là se diriger sur Windsor, C. O.

MORT DANS L'ARMEE FEDERALE.—Nous apprenons avec peine la mort d'un jeune homme de cette ville, du nom d'Aurèle Dubois, de l'armée américaine, des suites d'une blessure reçue dans une bataille qui eut lieu le premier du courant. Le jeune Dubois pouvait avoir vingt-trois ans et a été employé aux ateliers du *Courrier*. Par son bon caractère il s'était acquis l'estime de tous. Sa mort laisse dans le deuil une vieille mère, des frères et des sœurs.—*Cour. de St. Hyacinthe.*

LE TESTAMENT DE MULLER.—On sait qu'après sa condamnation, Muller écrivit une longue lettre à ses parents. Le bruit courait que dans cette lettre Muller faisait quelque allusion à son crime; il n'en est rien, les termes dont il se sert sont extrêmement vagues; nos lecteurs pourront en juger.

" London, Newgate 1er novembre 1864."

« Chers parents, frères et sœurs, amis et connaissances, c'est avec une main tremblante et un cœur navré que je prends la plume pour vous donner de plus grands détails sur mon malheur, qui est la conséquence de ma désobéissance envers vous et abrège le cours de mon existence.

" C'est maintenant que je comprends ce passage de la Bible: « Quiconque n'honorera pas son père et sa même mourra jeune » Malheureusement il est trop tard.

« J'espère cependant que vous, qui m'êtes si chers, ne me repoussez pas alors que tout le monde est contre moi.

« Je vais vous expliquer aussi brièvement que possible comment il se fait que je sois sous le coup de la mort que certes je n'ai pas méritée.

« Je travaillais avec un nommé Louis Wild, et je fis la connaissance de Grace Mathews, et les choses en vinrent au point que je pensai à me marier avec elle. Comme j'avais aussi fait la connaissance de John Mathews, son frère, je chargeai ce dernier de m'acheter un chapeau. C'est ce chapeau qui est la cause de ma mort, attendu que j'avais rompu avec Grace.

« Le 8 de juillet 1864, un homme fut assassiné dans un wagon. On lui enleva montre, chaîne et chapeau, et on laissa à la place de ce dernier un autre chapeau, en tout semblable au chapeau achetée pour moi par Mathews. On offrit une récompense de 2,000 thalers à ceux qui pourraient donner des informations.

« Comme vous le savez, j'avais résolu depuis longtemps d'aller en Amérique; donc le 11 juilet 1864, je me dirigeai vers le bureau pour payer mon passage, et pendant ce trajet on m'offrit une montre et un chapeau que j'achetai; et plus tard, il fut prouvé que c'était la montre et la chaîne de la personne assassinée le 9 juillet, et arrivai à New-York le 24 août, où je fus arrêté parce que John Mathews m'avait accusé de meurtre, et de là je fus ramené à Londres.

« Je ne pouvais pas produire l'homme qui m'avait vendu les objets, et Mathews a juré que le chapeau trouvé dans le wagon était le même que celui qu'il avait acheté pour moi le 14 octobre 1863. On me demanda de dire où j'étais le 9 juillet, et ce que j'avais fait, et les personnes ont dit ne pas se rappeler après si longtemps. Ce qui fait que j'ai été trouvé coupable et condamné à mort. Mais Dieu tout puissant sait que je suis innocent: c'est pourquoi je mourrai en paix.

« Maintenant que je vous ai tout dit, je termine ma lettre en vous disant adieu pour toujours.

« J'ai jusqu'au 14 novembre, et je m'empresse de vous écrire pour être plus tôt en paix, ce qui ne peut être que quand j'aurai l'assurance que vous m'avez pardonné du fond du cœur, ce que, j'espère, vous ne me refuserez pas...»

« Votre fils dévoué et frère Franz Muller, qui a été vendu comme un esclave à Londres par John Mathews, pour la somme de 2,000 thalers-«

QUICK MARCH!

THE VOLUNTEER MARCH

BY

FREDERICK BARNBY

MAY BE HAD AT

PRINCE'S MUSIC STORE

NOTRE-DAME STREET.

NAISSANCE.

Mardi, le 27 courant, Mdme WM. MASTERMAN, un fils, (mort depuis).

DECES.

En cette ville, le 26 courant, J. M. DESJARDINS, écuier, avocat, à l'âge de 43 ans.

Les membres du Barreau, de l'Institut-Canadien et ses amis et connaissances, sont priés d'assister à ses funérailles, qui ont lieu aujourd'hui, le 29 courant. Le convoi partira de sa demeure, No. 31, rue St.-Louis, à deux heures précises, pour se rendre au lieu de la sépulture.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et plusieurs enfants.

Mardi, le 27 courant, ANN ISABELLA HANNAH, épouse de Wm. Masterman, âgée de 37 ans.

Ses parents et amis sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, vendredi, le 30 courant. Le convoi partira à 2 heures de la résidence de M. Masterman, Ruelle au-delà du no. 245½ de la rue St.-Joseph.

Il n'y aura pas d'autre invitation.

Le 28 décembre courant, HENRY JOSEPH DAMASE, à l'âge de trois ans, enfant de Joseph Duhamel.

NOEL ET JOUR DE L'AN!

LES Soussignés ne croyant pas nécessaire de publier un tableau de leurs fonds de magasin, se contentent d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général que leur magasin renferme l'assortiment le plus complet, et le mieux choisis en fait d'Epiceries, Vins et Liqueurs, Fruits et provisions nécessaire durant toute l'année et surtout indispensables dans les fêtes de Noël et de jour de l'An.

Le tout est respectueusement offert aux pratiques aux prix les plus réduits du marché.

BRUNEAU NADEAU ET CIE.

29 déc. 142

AU LECTEURS DE JOURNAUX.

ON offre en vente la file complète du *PAYS* depuis sa fondation; elle forme douze beaux volumes solidement reliés.

S'adresser à ce bureau,

Montréal, 24 déc. 1864 am—140

PATINS A VENDRE

AU PRIX COUTANT.

C. E. SNOWDON & CIE.,

264, RUE ST.-PAUL, 264,

ONT encore en main une grande variété de PATINS POUR CLUB avec Strapes, qu'ils vendront

Au Prix Coutant.

27 déc. cf—141

UN AMUSEMENT

INFAILLIBLE ET CONTINUEL

Pour les Enfants

PENDANT LES SOIRÉES D'HIVER, EST UNE BONNE

LANTERNE MAGIQUE

ET LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE

LANTERNES et SLIDES

Sur le continent, comprenant les vues des endroits célèbres, mentionnés dans l'histoire naturelle et sacrée, vues Astronomiques, Figures Comiques, Chromatiques, Panoramas, Fontaines Féeriques, Vaisseaux ballotés par les flots, vues dissoutes, etc. etc., seront montrées chez

C. HEARN'S,

OPTICIEN,

160, Rue Notre-Dame.

Aussi, à vendre, une grande variété d'autres MARCHANDISES convenables pour les présents de fêtes.

27 déc. 1864. 141

MARCHANDISES NOUVELLES

POUR

NOEL ET LE JOUR DE L'AN.

MAINTENANT en mains un magnifique assortiment, et plusieurs autres devant arriver par les prochains STEAMERS, comprenant:

Statuettes en Marbre bronzé et en Porcelaine

Boites à ouvrage, Tables et Pupitres en papier mâché,

Boites à thé, Boites à cartes, Encriers, Cabarets, Porte-Folios, etc., etc.

Horloges Françaises

En Marbre bronzé, doré et en bois

Vases et ornements en Porcelaine nouveau style

Articles plaqués, manufacture de Sheffield

Huiliers et Plateaux pour œufs, Pots à Claret et à glace

Plats à Soupe, Services à thé et à cafés, Plats de coin

Encriers, Cabarets et Plateaux, Corbeilles à gâteaux, Coupe pour enfants

Flacons amérinades, Sucriers et Beurriers.

Articles de Paris

Peignes et Bijouteries de fantaisie

Nouvelles Boucles et Ceintures

Pendants d'Oreilles en acier, Epingles, Bracelets, Peignes, etc. Albums Photographiques, Stéréoscopes, Cartes de visite et vues.

Et une grande variété de petits articles convenables pour la saison.

S. G. LEVEY,

170, Rue Notre-Dame.

22 déc. 139

SALLE NORDHEIMER!

GRAND CONCERT

OFFERT A

CAMILLE URSO

Avant son départ, par des Artistes de Montréal,

LUNDI, LE 2 JANVIER, 1865.

Au-delà de cent Musiciens ont volontairement offerts leurs services.

Première apparition cet hiver de

LES MONTAGNARDS CANADIENS

Sous l'habile direction de M. Christin.

GRAND ORCHESTRE

Fourni par le magnifique Corps de Musique du 63e Régiment,

M. GEO. J. MILLER, Conducteur.

Par la bienveillante permission du Lt.-Cl CARTER

SOLISTES:

Mlle MARIE REGNAUD, Pianiste et Suprano

MM. J. SMITH, Pianiste

C. LAVALLEE, Pianiste

GEO. J. MILLER, Cornet à Piston

TORRINGTON, Violoniste

LUDGER MAILLET, Tenor

BOUCHER, Bariton comique

A la sollicitation de ses nombreux amis Mlle URSO apparaîtra pour cette occasion comme CANTATRICE, et chantera la magnifique Romance " La parlate d'amour" de Faust, par C. Gounod.

M. GUSTAVE SMITH, Directeur Musical

UNE CARTE.

Les membres du comité, en choisissant le magnifique programme qui suit, espère avoir rencontré l'approbation publique. Leur intention a été de montrer à Camille Urso leur haute appréciation de ses différents mérites comme grande artiste et comme Dame, et il espère que son opinion sera soutenue par la présence de tous les admirateurs de son talent au grand concert du 2 janvier.

Première Partie.

1.—Ouverture de Fra-Diavolo (Auber), Bande du 63e Régiment.

2.—Ojos Criollos, Duo pour Piano, (Gottschalk) C. Lavallée et G. Smith.

3.—Chorus. L'enfant des Montagnes (Rolland) Les Montagnards Canadiens.

4.—Grande Fantaisie de " La Somnambule,"

CAMILLE URSO.

5.—La Mer se plaint toujours, Romance dramatique....Mlle M. Regnaud.

6.—Duet pour Piano et Violon (Guillaume Tell) Torrington et G. Smith.

7.—Eclipse Polka, pour Cornet (Koening), Geo. J. Miller, (Par demande).

INTERMEDE COMIQUE NOUVEAU ET ORIGINAL PAR M. BOUCHER.

Seconde Partie.

1.—Selections de " L'Italiana in Algerii" (Rossini)....Orchestre.

2.—Chorus. Les enfants de Lutece (Rille), Les Montagnards Canadiens.

3.—La prière de Moïse, transcrite pour Piano (C. Lavallée....C. Lavallée.

4.—Romance des *Fleurs*, du *Faust* (C. Gounod),

CAMILLE URSO,

5.—Murmures éoliens (Gottschalk), Mlle Regnaud.

6.—Le Miserere de *Il Trovatore*, Solists Mlle Regnaud et M. L. Maillet. " Chœur Invisible," Les Montagnards Canadiens, avec tout l'orchestre.

[Cette touchante scène du chef-d'œuvre du grand maître Verdi, n'a jamais été représentée à Montréal avec un tel éclat. Au-delà de 80 exécutants y prendront part. Les répétitions se feront avec beaucoup de soin afin de donner pleine justice à la majesté de l'ouvrage.]

7.—A la demande générale: Le Carnaval de Venise....Camille Urso.

8.—Grande Marche Militaire, La Bande du 63e Régiment.

BILLETS 50 cents, à vendre aux Magasins de Musique de Prince, Gould et Hill et au St. Lawrence Hall.

Le Concert commencera à 8 heures précises. Portes ouvertes à 7½ heures.

Le Piano, qui a été gracieusement prêté par MM. Laurent, Laforce et Cie., vient de la célèbre Manufacture de MM. Knabe et Cie., Baltimore.

24 déc. 140

AVIS SPECIAUX.

☞FEMMES! Femmes!! Femmes!!!—Ne manquez pas de lire l'annonce qui se trouve dans ce journal sous le titre de *Important pour les Femmes*. Le Dr. CHEESEMAN, de N.-York a consacré les 30 dernières années de sa pratique aux maladies des femmes. Ses pilules sont comme un charme. Elles sont sûres et garanties.

10 mars 1864 aa—23

☞ESPERANCES réalisées.—Le Rév. E. Evans, Delhi, Ohio, écrit ce qui suit: " Je me suis servi du restaurateur de cheveux de Mdme S. A. Allen, et de son Zylobalsamum. Ils ont changé mes cheveux en leur couleur naturelle et arrêté leur chûte. On ne saurait trop vanter ces deux recettes.

Vendus par tous les droguistes. Dépot. 198 rue Greenwich, N.-Y.

☞AVIS.—Revues périodiques, Magazines, Livres de Fantaisie, Nouvelles, Papeterie, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le *Courrier des Etats-Unis*, *LE PAYS* et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au DEPOT de Journaux de DALTON, COIN DES RUES CRAIG ET ST.-LAURENT,

AVIS SPECIAUX.

☞EAU de la Floride de Murray et Lanman.—La chimie extrait des imitations grossières du parfum des fleurs d'un grand nombre d'ingrédients révoltants; mais l'odeur rafraîchissante que les fleurs naturelles exhalent, ne peut être imitée. De là la supériorité de ce célèbre parfum, l'essence concentrée de fleurs, recueillies dans la Floride; de là aussi la tenacité avec laquelle ce parfum s'attache sans changer à tout ce qu'il touche. Il n'y a rien qui approche de la délicatesse de cette eau, sauf la meilleure eau de Cologne, et les Dames de l'Amérique du Sud, de l'Amérique Centrale, du Mexique et des Indes Occidentales préfèrent l'eau de la Floride à l'eau de Cologne. L'eau de la Floride ne coûte que la moitié du prix. Comme il existe des imitations, il est nécessaire de demander l'eau de la Floride de Murray et Lanman. 207

27 déc. 1864. 141

☞UNE nécessité.—Dans toutes les maisons, il devrait il avoir une bouteille du Liniment de Vermont Henry. Une brûlure, une meurtrissure, un mal de dents peut être guéri au moyen de ce remède lorsqu'il paraît même incurable. Un homme sage prendra toutes les précautions possibles contre les accidents, afin qu'en cas de besoin, il est sous la main un remède efficace.

Vendu par tous les droguistes. Prix 25 cents. John F. Henry et Cie., propriétaires, 303, rue St.-Paul, Montréal, C. E.

27 déc. 141

☞SOYEZ sage de temps en temps.—Ne faites pas un jeu de votre santé, de votre constitution et de votre caractère.

Si vous souffrez de quelque maladie pour laquelle

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

est recommandé

Essayez-le! Essayez-le!

Il vous guérira, vous sauvera de longues souffrances, réduisant les inflammations, vous rendra LA SANTÉ ET LA PURETÉ DU SANG, à peu de frais et sans vous exposer. Coupez l'annonce dans une autre colonne, et procurez-vous-en.

Prenez garde aux contrefaçons. Demandez celui de Helmbold, n'en prenez aucun autre.

GUÉRISON GARANTIE.

13 déc. 135

☞MERVEILLEUX.—Toronto, C. O., 8 juillet, 1864.

MM. Lanman et Kemp, N.-York.

MESSIEURS,

Je vous envoie un certificat des grands avantages que j'ai retirés en usant de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. Je souffrais depuis plusieurs années d'un rhumatisme aigu: les jointures de mes genoux étaient enflées énormément, et je ne pouvais marcher que difficilement. J'avais été soigné par les meilleurs médecins de la cité, sans éprouver aucun soulagement Mes amis me persuadèrent d'essayer de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. Après en avoir bu une simple bouteille, je me sentis presqu'entièrement guéri; et maintenant que j'en ai bu trois bouteilles, je suis un homme nouveau. Si cela vous est agréable, je désire que vous donniez publicité à ce certificat et que vous faisiez connaître aux malades le grand avantage que j'ai tiré de votre excellente médecine.

Je suis, messieurs,

Votre tout dévoué,

EDWARD SCOTT,

63, Queen Street.

MM. R. A. Wood et Frère, droguistes, 230, Yonge Street, chez qui la Salsepareille a été achetée, peuvent témoigner de l'exactitude le récit qui précède.

27 déc. 141

☞PAIN-KILLER de Davis.—Une préparation proposée comme un baume pour les douleurs a été inventée par Perry Davis, de Providence, R. I. Sa popularité est devenue universelle, et, est à présent aussi populaire qu'elle ait jamais été. Cette préparation peut etre trouvée dans l'armoire de toutes les familles, prête à être mise en usage, elle est considérée comme le meilleur article connu contre " toutes les douleurs dont la chair est héritière."—Boston Bee. Vendu par tous les commerçants de médecines.

20 déc. cs—138

☞TONIQUES oxygénés en Canada.—L'éditeur du Montréal Pilot, dit:

Il n'y a aucune médecine dont la recommandation à nos amis nous plaise le plus que les AMERS oxygénés du Dr. Green. Semblable aux célèbres médecines, ce tonique ne saurait guérir tous les maux qui puissent affecter le corps humain, mais il agit merveilleusement sur l'estomac simplement dans le cas de Dyspepsie et dans tout autre dérangement intestinal. Il a été longtemps en honneur chez les premiers médecins, dont quelques-uns d'eux n'hésitent pas à reconnaître le mérite partout où il le trouve. Ses succès, dans notre cité, lui ont donné une réputation qui n'est surpassée par aucune autre préparation. Notre attention a été appelée sur ce sujet par un jeune homme demeurant dans notre bureau qui souffrait, depuis plusieurs semaines, d'une indigestion, de la perte complète de son appétit, etc. Il fut guéri entièrement dans l'espace de quelques jours par l'usage de ces AMERS. Il y en a des cents qui liront ce qui précède, et qui ont besoin d'une pareille médecine et qui en feraient usage s'ils pensaient comme nous sur ses qualités.

Preparé par Seth W. Fowle et Cie., Boston, et vendu par tous les droguistes.

20 déc. 133

☞MAL de gorge, toux, rhumes,—et autres maux semblables, si on les laisse progresser, finissent en une pulmonie sérieuse, en bronchites et affections asthmatiques souvent incurables.

LES TROCHISQUES BRONCHIQUES DE BROWN sont composés de façon à atteindre directement le siége de la maladie, et à donner un soulagement instantanné.

Les trochisque (Troches) sont offerts avec la plus grande confiance dans leur efficacité. Ils ont été rigoureusement éprouvés, et ont maintenu la bonne réputation qu'ils ont justement acquise. Pour ceux qui parlent en public, les chantres, les officiers militaires, et tous ceux qui sont obligés de se forcer la voix, ils sont bons et préviennent les irritations de gorge, et rendent facile la circulation. Aux soldats exposés aux fréquents changements de température, ils soulageront leur rhume et leur toux; ils se peuvent porter sur soi, et être pris lorsque l'occasion le requière. Vendus à 35 cents la boite.

20 déc. 1864 138

☞Pectoral de Cerisier d'Ayer.—Pour la guérison rapide des toux, rhumes, influenza, Enrouement, croup, bronchite, consomption naissante, et pour le soulagement des consomptifs dans un état avancé de maladie.

Son utilité est si générale et les cas de guérison si nombreux qu'il y a, dans presque toutes les parties du pays, des personnes qui ont été guéries de maladies désespérées des poumons. Quand une fois on s'en est servi, sa supériorité sur tous les autres expectorants est trop évidente pour échapper à l'observation, et là où ses vertues sont connues, on n'hésite plus à choisir l'antidote le plus sûr contre les maladies dangereuses des poumons qui sévissent sous notre climat. Tandis que plusieurs remèdes inférieurs ont été offerts au public et rejetés, celui-ci a gagné à l'épreuve, a rendu aux affligés des services qu'il ne peuvent oublier et fait des cures nombreuses et remarquables. Nous pouvons seulement assurer le public que sa qualité est aussi bonne que jamais et qu'on peut s'y fier comme par le passé.

Grand nombre de membres du clergé, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnages éminents ont certifié l'utilité de ce remède, mais nous n'avons pas d'espace pour publier ces témoignages. Les agents ci-dessous nommés distribuent *gratis* notre " American Almanac" dans lequel les certificats sont inscrits, avec une description des maladies guéries. Ceux qui veulent une *médecine altérative* pour purifier le sang trouveront que l'extrait composé de Salsepareille d'Ayer est ce qu'il leur faut. Essayez-le une fois et vous en connaîtrez la valeur.

Préparé par J. C. Ayer et Cie., Lowell, Mass. et vendu partout par les droguistes et marchands de médecine. J. F. Henry et Cie., Montréal, agents généraux pour le Bas-Canada.

22 novembre 127

Cabinet de Lecture Paroissial.

STEREOPTICON!

LE NOUVEAU ET GRAND

REFLECTEUR DE L'UNIVERS.

UNE galerie de peinture au soleil, et SCULPTURE, plus charmante et variée que les Museums des Arts dans les vieux pays, sera placée devant une audience de Montréal, à commencer de

JEUDI SOIR, A 8 HEURES.

Aussi toutes les APRES-MIDI, à TROIS hs. TOURS STEREOSCOPIQUES par tout le monde et des copies fraîches de tout ce qui est beau et étonnant, Statuaires, etc.

☞ *Le Programme est changé tous les Soirs.* ☜

Admission, 25 cts. Siéges réservés, 50 cts. Billets de famille admettant 6 personnes, $1.25

Les billets sont en vente aux magasins de musique de Boucher, de Prince et à la porte.

Porte ouvertes à 7 hs.; on commencera à 8 hs. précises.

☞MERCREDI et SAMEDI APRES-MIDI, exposition à TROIS heures.

27 déc. 141

PAR AUTORITE DE JUSTICE.

SERA vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le Bureau des Soussignés, LUNDI, le 16 de JANVIER 1865, à ONZE heures du matin, un EMPLACEMENT situé en cette ville, contenant 20 pieds de front, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, borné devant par la Rue St.-Alexis, derrière par les Héritiers Forcier ou Représentants, d'un côté par la Rue de l'Hôpital, et d'autre côté par Eustache Prévost ou Représentants, avec une maison dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser à

J. A. LABADIE, N. P.

J. E. O. LABADIE, N. P.

Montréal, 24 déc. 1864. bfpspts—141

CORPORATION DE MONTREAL

LISTES DES VOTEURS

AUX

Elections Municipales et Parlementaires.

AVIS Public, est par le présent donné que les LISTES des VOTEURS pour les différents Quartiers de la Cité, faites par les Cotiseurs des dits Quartiers respectivement, selon les dispositions des Actes 14 et 15 Viet., chapitre 128, 22 Vict., chapitre 82 et 23 Vict., chap. 72, ont été livrées au Soussigné; que conformément aux dispositions du dit Acte en premier lieu mentionné, les dites LISTES des VOTEURS seront exposées à l'Hôtel-de-Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées à des heures convenables. (savoir: depuis DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures après-midi, tous les jours), depuis le PREMIER jusqu'au QUINZIEME jour de JANVIER prochain; et toute personne qui demandera à être ajouter aux dites Listes des Voteurs, ou tout Electeur qui désirera en faire rayer aucun nom, fera cette demande par ECRIT et signée de son NOM, mentionnant le Quartier auquel il appartient, et il la fera livrer au Soussigné, le ou avant le QUINZIEME jour de JANVIER prochain.

AVIS PUBLIC est aussi par le présent donné que sous l'Acte ci-dessus en premier lieu cité (23 Vic., chap. 72), le droit de voter aux Elections de Maire et des Conseillers dans notre Cité, a été rendu aux personnes résident hors des limites de la Cité qui possèdent des maisons de résidence dans les dites limites; et dans les cas des dites personnes, il est de plus pourvu par la CINQUIÈME Section du dit Acte comme suit, savoir: " Chaque Electeur ayant droit de " voter dans un Quartier seulement, votera dans " ce Quartier, et chaque électeur ayant droit de " voter dans plus d'un Quartier et résidant en " dehors des limites de la Cité, déclarera au " moins un mois avant l'élection, dans quel " Quartier il désire voter, et à défaut de ce faire " le Bureau des Reviseurs déterminera dans quel " Quartier il aura droit de voter à telle élection."

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel-de-Ville,
Montréal, 24 déc. 1864 cs—140

DUFRESNE & McGARITY

152, RUE NOTRE-DAME, 152

MONTRÉAL.

ARTICLES CHOISIS

POUR LES FÊTES DE

NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

LES soussignés sont maintenant prêts à offrir au public, à bon marché, un assortiment d'EPICERIES et de VINS des plus considérables et des mieux choisis, qui vient de leur arriver, consistant en:

Fruits Nouveaux, Thés, Cafés, Provisions, Vins, Liqueurs, Epiceries, choisis expressément pour l'usage des familles et vendus au bas prix ordinaire

FRUITS NOUVEAUX

Raisins Malaga et Almaria, en grosses grappes

Raisins Isabella en boites de 3 lbs à 20c chaque

Raisins " Extra West End London Layer," empaqueté à ordre, en boites, ½ et ¼ de boites

Raisins Layer, Muscatel, Sultane et sans graines

Beau Raisin de Corinthe, Zante

Ecorces de Citron, Oranges et Limon

Figues Elème, de première qualité

Prunes françaises, en cartons et jarres de verre

Fruits cristallisés, en boites de luxe et en do

Citrons français et Oranges de la Havane

NOIX ET AMANDES

Amandes Jourdain, dito écailles minces, dito écailles molles, de Marseille, dito amères de Valence, Noix de Grenoble, dito de Naples, Noisettes anglaises et espagnoles, Noix du Brésil et Pécan

BONS THÉS

Vers et Noirs, de différentes qualités, depuis le moyen jusqu'aux premières qualités importées

CAFÉS

Vieux Moka, Vieux Gouvernement, Java, Jamaïque, etc., grillés et moulus quotidiennement sur les lieux par la vapeur

CHOCOLAT ET CACAO

Un assortiment considérable et choisi toujours en main

SUCRES

Brun et Doublé raffinés de toutes descriptions. (Prix de 10c à 14c la lb.)

FLEUR POUR TAPISSERIE

Extra, en quarts, demi-quarts et sacs, pour famille

Fleur de Maïs, Blanche et jaune, dernièrement Moulue

Fleur d'Avoine Canadienne et Ecossaise, Fleur de Pois, Fleur de Sarazin fraîche

EPICES.

Au Naturel et Moulues, de toutes descriptions

HERBES ASSORTIES.

Marjolaine, Sariette, Sauge et Thym, en petites boites.

MARINADES INPORTEES

de Crosse et Blackwell, E. Lazenby et Fils assorties.

SAUCES ANGLAISES

Pour Viandes, Poisson et Gibier etc. etc.

Saucer assorties de Crosse et Blackwell, Lazenby et Fils-

VIANDES, POISSON, etc., EN POTS, etc.

ESSENCES

De Crosse et Blacwell et de Burnett.

CONFITURES.

Jelées de Groseilles Rouges Conserves de Fraises

" " Noire " Groseilles

" de Gaave " Framboise

" de Pommes Prunes de Damas

Conserves de Gingembre, de Chow Chow, Tamarins, etc.

MARMELADES

De Keiller et Fils Tainsh en pots d'une lb. pour 25 cts.

FRUITS, dans l'Eau-de-Vie et le Sirop.

Prunes, Pêches, Abricots, Fraises, Framboises etc.

SYROPS

De citron, de Framboises, Fraises, Salsepareille, Gingembre, Ananas, Orange, Vanille, Pêche & Catawba, Sirops Ambre & d'Erable.

CORDIAUX.

Bordeaux, Anisette, Maraschino Italien, Curaçao Hollandais, Noyau, Absinthe, Cordial de Cerise, Kirschwasser, Grande Chartreuse & Elixir, véritables importée directement du Monastère.

VIEUX VINS CHOISIS.

Sherries Pâles & Foncés, Vieux Porto, Malaga, Madère, En fut de $1 à $6 le gallon, En bouteille de $3 à $15 la doz.

VINS DE CHAMPAGNE.

Moet & Shandon cachet vert, Bruch Foucher cachet doré, Chs Farre Impérial, De St. Marceaux Carte Blanche, Moselle pétillant, Vin du Rhin, etc.

BONS CLARETS & VINS BLANCS.

Chateau Margaux Haut Sauternes

do Lafite do Barsac

do Latour Chablis

do Mouton, St. Julien St. Julien Medoc

(Prix: de $3 à $18 la Caisse.)

OLIVES FRANÇAISES & ESPAGNOLES. EAU DE SELTZR:

VINS ANGLAIS PURS.

Vins de Gingembre Vins de Framboise

do de Groseilles blanches do de Surreau

do do noires do de Primevère

do d'Orange do de Cerises

VIEILLE EAUX-DE-VIE DE COGNAC

de Hennessy, Martell, Chaloupin, Renault, dont quelques-unes sont très vieilles, en fûts et en bouteilles

LIQUEURS PURES

Vieilles Jamaïques et Rhum blanc de Ste-Croix.

Gin de Holland, première qualités importée

Gin Old Tom de Booth et de Lownde

Schiedam Schnapps de Wolfe, en bouteilles d'une pinte et d'une chopine

" Caol Ila " Wiskey Islay de John McCaan

Poteen Irlandais et Vieux Crow Rye de Murphy

Vieux Malt et Rye de Ritchie Ford et Cie

Premières qualités des Liqueurs de Molson et de Dow

LIQUEURS DE MALT

Extrat Stout Porter de Guinnesse et fils, p. et chop

London do do de Barclay et Perkin do do

do do do de Hibbert et Cie do do

East India Pale Ale de Bass et Cie do do

Edinburg do do de Younger do do

do do d'Allsopp do do

Porter, East India et Mild Ale de Dow et Dawes, vendus au même prix qu'aux brasseries

Première qualité de Cidre de Penner, en pintes et chopines

Célèbres Biscuits (Crackers) assortis de C. Fitts

do do de McKinnon, mêlés et assortis, en boites de 5, 10, 18 et 30 lbs.

(Vendus en gros au prix des manufacturiers)

Royal Albert Biscuit de Middlemass, en usage chez la noblesse anglaise.

FROMAGE

Anglais, Stilton, Armes de la Reine, Gloucester double, Cheishire, Chedder et Annanas

Italien, de Parme, Hollande et de Gruyère Américain, de qualité supérieure

Fromage raffiné et à la crême, de B. Viger, écr., (le seul dépôt en cette ville)

BEURRE

Beurre cho'si, en tinnettes et pots, reçu toutes les semaines.

PATÉS DE STRASBOURG, en pots et en boites: de Foies Gras, Canard, Bécassines, Grives et Sarcelles

SAUCISSON ENFEUILLETÉ: de Lyon, Boulogne et Allemagne

Scellé hermétiquement dans des boites en ferblanc: Truffes françaisse, Champignons, Pois Verts, Sardines, Asperges, Maïs vert, Fèves, Tomates, Homards, Saumon, Maquereaux, Haîtres, *Oxtail Soup*, Lièvre, Soupe à la Tortue, etc., etc., etc.

Aussi un assortiment d'autres épiceries trop considérable pour être énuméré

SEULS AGENTS POUR

Les *Finnan Haddies* et le Maquereau fumé de Hawley, Boston; Huîtres de Boston d'Atwood en barils et boites

Fromage raffiné et à la Crême de B. Viger, Boucherville

AUSSI, DERNIÈREMENT REÇU

Une consignation considérable de Dindons sauvages, Canards, Cailles, Poules de Prairie, Langues fumées, Jambons et Lards fumés au sucre; et attendu tous les jours, une consignation de Gibier anglais.

☞Catalogues et prix fournis à demande.

DUFRESNE & McGARITY.

N. B.—Afin de prévenir tout mécompte, les acheteurs sont priés de laisser leurs ordres aussitôt que possible,

D. & McG.

SIROPS

EN GRANDE VARIÉTÉ

1s. 3d. la Bouteille

—AUSSI—

A VENDRE AU GALON

—OU—

A LA DOUZAINE, EN CAISSE.

CES SIROPS SONT TOUS DE

QUALITE SUPERIEURE

Nous récommandons aussi nos

Essences et Couleurs

POUR L'USAGE DE LA CUISINE

Dans la confection de

BLANC-MANGES

GELÉES

ETC., ETC., ETC.

DEVINS et BOLTON,

PHARMACIENS,

Près le Palais de Justice, Montréal.

24 déc. 140

CROWE & LAPIERRE,
FORGERONS ET SERRURIERS,

No. 88 Ruelle de Fortifications,
PRÈS DE LA RUE ST.-PIERRE,
MONTRÉAL.

C. & L., sont prêts à exécuter toute commande dans leur ligne, tels que Coffre-forts, Portes en fer, Contrevents, Serrures, Clefs,

POSAGE DE CLOCHES,

Estampes de toutes sortes,

Tout ordre exécuté dans le plus court délai et à bon marché.

4 octobre. aa—107

A. C. AMARY,
NOUVEL
Etablissement de Teinture
ET FABRICANT
Plumes de Fantaisie, Vautour et Autruche.

139, rue Craig, coin de la rue St.-Urbain,

On se charge du dégraissage des

VELOURS, SOIRIES, ETC.,

Seul ÉTABLISSEMENT PARISIEN à Montréal

PRIX MODERES,

3 septembre. 94

LE "PAYS"
JOURNAL
POLITIQUE,
LITTERAIRE
ET
COMMERCIAL
PUBLIÉ PAR
DORION ET CIE.,
No. 7, Rue Sainte-Therese, No. 7,
MONTRÉAL.

LE "PAYS" est publié à deux éditions : l'une tri-hebdomadaire à $4.0 par année, l'autre hebdomadaire à $2.00

On ne s'abonne pas pour moins de SIX MOIS. L'abonnement est payable d'avance.

La partie commerciale est sous la direction d'une personne très-compétente. Les prix de tous les marchés en gros et en détail, de Montréal, de Toronto, de New-York et des principales villes des Etats-Unis, ainsi que les marchés anglais, lors de chaque arrivage, sont indiqués avec une exactitude à laquelle le public peut se fier.

Le cours de l'or, de l'argent, de l'échange sur New-York et sur Londres, la valeur des effets canadiens, anglais et américains, des actions de banque, enfin toutes les nouvelles commerciales ayant quelque importance, sont l'objet d'une attention spéciale.

La grande circulation du "PAYS" offre des avantages incontestables aux annonceurs, et la variété des informations qu'on y trouve lui assigne une place importante parmi les journaux français.

On y exécute aussi toute espèce d'impressions à bas prix, avec promptitude et ponctualité.

En vente à tous les DÉPOTS DE NOUVELLES

FERRONNERIE ET POELES
ENSEIGNE DU MARTEAU
No. 112 RUE ST. PAUL,
COIN DE LA PLACE JACQUES-CARTIER

POELES doubles de divers patrons et à deux fourneaux.

Poëles de Philadelphie, Prince de Galles, Poëles de cuisine pour bois et charbon de toute grandeur avec réservoir, etc.

Albanian Northern light, Poëles pour salon et passage, Poëles sourds, zinc, seau pour charbon, tuilleaux etc., avec un assortiment de Ferronnerie.

G. LEPAGE.

8 octobre 109

GROVESTEEN & CIE.,
Manufacturieurs de Pianos.
499, BROADWAY,
NEW-YORK.

NOUS attirons l'attention du public et du commerce, sur nos PIANOS en BOIS de ROSE à 7 OCTAVES, Nouvelle Echelle, lesquels pour le volume et la pureté du ton sont sans rivaux parmi tous ceux offerts sur ce marché. Ils ont toutes les améliorations modernes, *grande action française, pédale à harpe, basse double force sur fer, etc.*, et chaque instrument étant fait sous la surintendance de Mr. J. H. Grovesteen, qui a une expérience pratique de plus de 30 ans, dans cette branche, *est pleinement garanti sous tous rapports.*

« LE PIANO FORTE DE GROVESTEEN » A REÇU LA PLUS HAUTE MENTION DE MÉRITE AU-DESSUS DE TOUS AUTRES, A LA CÉLÈBRE EXPOSITION UNIVERSELLE,

où l'on avait exposé des instruments des meilleurs facteurs de Londres, de Paris, de l'Allemagne, de Philadelphie, Baltimore, Boston et New-York ; et aussi à *l'Institut Américain durant cinq années successives* ; les médailles d'or et d'argent obtenues dans les deux occasions peuvent être vues à notre établissement.

Par l'introduction d'améliorations, nous fesons un piano encore plus parfait, et en manufacturant largement, tenant strictement au système de l'argent comptant, nous sommes en mesure d'offrir ces instruments à un prix qui écarte toute compétition.

PRIX.—No. 1, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose uni, $275.

No. 2, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, charpente pesante $300.

No. 3, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, style Louis XIV, $325. Termes : argent comptant, en fonds courant. Circulaires descriptives envoyées sans frais de port.

12 nov. aa—123

A VENDRE
A DES
CONDITIONS LIBERALES

CINQ lots à bâtir de première classe, aussi un superbe COTTAGE de première classe, avec JARDIN D'HIVER, etc., etc., situé rue Durocher.

Pour les conditions, s'adresser à

J. E. GUILBAULT.

22nov. jno—128

CADEAUX DU JOUR DE L'AN.
J. B. ROLLAND ET FILS

Viennent de recevoir un grand assortiment d'articles pour Cadeaux du Jour de Noël et du Jour de l'An.

Jouets d'enfants, et nouveaux joujoux français et Allemands.

Vases et fleurs sous globe,
Boites de toilette et de fantaisie,
Sacs de voyage, Albums photographiques, etc.

Nouveaux choix de livres de prières, richement reliés en velours, maroquin, ivoire et écaille.

Livre d'histoire et de littérature, élégamment reliés et illustrés de gravures, pour cadeaux.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS.

☞Nos caves sont toujours pourvues de Vins et d'Eau-de-Vie de qualité supérieure.

J. B. R. ET FILS.

Montréal, 22 déc. 1864 139

HUITRES
DE
Caraquette Bouctouche et St.Simon

LES soussignés viennent de recevoir, et auront constamment en mains durant la saison, le meilleur choix d'HUITRES des qualités ci-dessus, choisies par leur agent sur les lieux mêmes et expédiés ici presque journellement.

Aux Connaisseurs,

SHERRY, PORT et BRANDY la Sauce pour HUITRES par excellence.

POUR LES ESTOMACS PLUS DELICATS

VINS FRANÇAIS, BLANCS et ROUGES de toute qualité, livrés à domicile sans charge extra.

BRUNEAU, NADEAU ET CIE.,
Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.

25 octobre. 116

E. & H. T. ANTHONY & Cie..
Manufacturiers d'appareils photographiques,
EN GROS ET EN DETAIL.
501, BROADWAY, N. Y.

EN addition à notre principal commerce en matériaux photographiques, nous avons un dépot général de.

Stereoscopes et vues Stereoscopiques,

dont nous avons un immense assortiment, comprenant des scènes de guerre, villes américaines et étrangères, paysages, groupes, statues, etc, etc. Aussi, stéréoscopes à rotation, pour exhibitions publiques ou privées. Notre catalogue sera expédié sur le reçu d'un timbre-poste.

Albums Photographiques.

Nous avons été les premiers à les introduire aux Etats-Unis, et nous en manufacturons une immense quantité de toutes sortes, de 50 cents à $50 chaque. Nos albums ont la réputation d'être supérieurs à tous autre pour la beauté et la durée. Il seront envoyés francs de port sur le reçu du prix.

☞Beaux albums faits à ordre.☜

CARTES PHOTOGRAPHES.

Notre Catalogue embrasse plus de CIMQ MILLE différents Portraits d'Américains distingués etc., et nous y ajoutons continuellement, viz :

100 Majors-Généraux
200 Brig.-Généraux
275 Colonels
100 Lieut.-Colonels
250 Autres Officiers
75 Officiers de Marine
550 Hommes d'Etat.
130 Ministres
125 Auteurs
40 Artistes,
135 Acteurs
50 Femmes Célèbres,
150 Portraits d'étrangers marquants.

3,000 Copies d'ouvrages d'Art,

y compris des reproductions des plus célèbres Gravures, Peintures, Statues etc., Catalogues envoyés sur le reçu d'un timbre-poste. Un ordre pour une douzaine de photographes d'après notre catalogue, sera rempli sur le reçu de **$1.80** et expédié par la malle, franc de port.

Les artistes en photographie et autres commandant des objets, voudront bien remettre 25|00 du montant avec leur ordre.

E. & H. T ANTHONEY & CO.
Manufactureurs d'objets photographiques,
501 Broadway New-York.

☞ Les pris et la qualité de nos effets ne peuvent manquer de satisfaire.

12 nov. aa—123

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la législature, à sa prochaine session, pour obtenir un ACTE incorporant un COLLEGE DE THEOLOGIE, à Montréal, affilié à l'Eglise Presbytérienne du Canada.

3 décembre. bm—132

ACTE
Relatif aux Insolvables, de 1864.

LES créanciers du soussigné sont notifiées de s'assembler au Bureau de MM. Perkins & Stephens, avocats, no. 44, Petite rue St.-Jacques, Montréal, le 4e JOUR de JANVIER, 1865, à 3 HEURES P. M., dans le but de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic auquel il pourra faire une cession d'après l'acte ci-dessus.

P. Z. ROMAIN.

Montréal, 17 déc. 1864. 137

ACTE
Relatif aux Insolvables, de 1864.

Dans l'affaire de

CHAUNCEY K. ADAMS,

faisant affaires sous le nom d'Adams & Cie.

Insolvable.

LES Créanciers de l'Insolvable ci-dessus sont notifiées qu'il a fait une cession de ses biens et effets, conformément à l'acte ci-dessus, au soussigné, syndic officiel, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives justifiant leurs réclamations.

GEORGE B. MUIR,
Syndic officiel.

Montréal, 17 déc. 1864. 137

A LOUER.

LA Boulangerie bien connue de feu Wm. Clarke,

No. 457, *RUE STE.-MARIE, No.* 457,

Possession immédiate.

S'adresser sur les lieux.

20 déc. df—138

MEDECINES.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL
(en bouteilles d'une pinte.)

Le grand Purificateur du sang !

Particulièrement recommandé durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs secrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant détersif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique par tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes :

Scrofule, Dortres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo, pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuse C'est aussi un remède sans paralèlle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pur et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille du Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes es plus dangereuses.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'éta timpur du sang.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et pour être en garde contre les contre-façons voyez si la signatures de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

☞DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamphough et Campbell, S. Gardner, J. A. Harte, A. G. Davidson, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.

22 mars 1864. H—AA—28

PERRY DAVIS' VEGETABLE PAIN KILLER PROV. R.I.
D

7 juillet 1864 aa—69

AUX IMPRIMEURS.

LES propriétaires du Journal *Le Pays* offrent en vente tout le matériel qui servait à l'impression de leur feuille avant le renouvellement de leur fonds d'imprimerie. Une partie de ce matériel, le *long-primer*, est presque neuf, n'ayant servi que pendant le quart du temps qu'il aurait pu durer et l'œil de la lettre est clair et à toute l'élégance de coupe des caractères écossais.

Le *brevier*, qui servait à la composition des nouvelles est presque neuf, n'ayant servi que rarement. La fonte entière, comprenant les *italiques*, ne pèse qu'environ 200 livres et suffirait à la composition des annonces d'un journal de petite dimension.

Le *brevier*, qui servait à la composition des annonces, quoiqu'ayant servi pendant plusieurs années, peut encore être profitablement utilisé, on en disposera à raison de 14 cents la livre par quantités pas moindres de 200 livres jusqu'à 700 livres.

— AUSSI —

Colombelles, Filets maigres, gras-maigres, perlés, et parallèles, Galées, etc., etc.

Une grande variété de caractères de goût, dont plusieurs séries complètement neuves.

Tous ces caractères sont parfaitement bien empaquetés, et seront vendus pour argent comptant ou en échange de billets promissoires de première classe à échéances de 3 mois.

Le *long-primer* pourra être divisé en lots de 200 livres et au-dessus, mais pas moindres. La fonte complète excède 1200. Prix : 20 cents la livre.

Le *brevier* ne sera vendu qu'en un seul lot, 200 livres, à 22 cents.

On fournira les caractères de fantaisie suivant la quantité désirée par l'acheteur.

Pour plus amples détails s'adresser à M. l'administrateur du journal *Le Pays.*

JEU DE QUILLES
56, RUE CRAIG OUEST, 56,

LE soussigné tient à l'endroit ci-dessus un Superbe

JEU DE QUILLE

de première classe, auquel est attaché un salon de rafraichissement.

Le local est spacieux et commode et l'établissement se recommande par la propreté et l'ordre qui y règnent. Les amateurs de ce jeu, à la fois amusant et favorable à la santé, feront bien d'y passer et juger par eux-même.

HENRI LAMONTAGNE.

15 déc. am—136

ETRENNES !
ETRENNES !!
ETRENNES !!!

PORTRAITS, PORTRAITS.
CARTES PHOTOGRAPHIQUES
POUR
ALBUMS.

LES soussignés ont décidé d'exercer envers le public la plus grande libéralité qui se soit jamais vue, en réduisant, d'ici au 25 JANVIER prochain, leurs prix comme suit :

Un nouveau genre de petites vignettes pouvant être apposées au coin des cartes de visite à....................$1.00 la douzaine
Portraits sur cartes pour Albums, valant $3.00, à......$1.50 do
Vignettes calotypes, genre introduit à Montréal, par les soussignés, valant $4.00, à..$2.00 do

BUXTON, LEVEILLÉ ET MOORE,
No. 126, rue Notre-Dame.

24 déc. 140

MEDECINES.

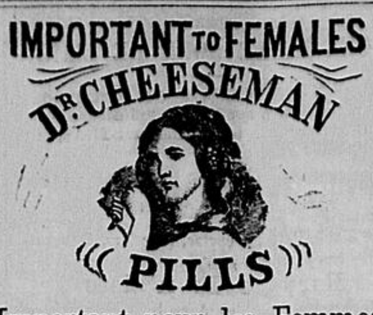

Important pour les Femmes.
PILULES.
DU
DR. CHEESEMAN:
PROCLAMATION.
AUX FEMMES MARIÉES OU NON.
Le plus ancien Regulateur.

IL n'y a qu'un seul et véritable *REMEDE* pour les *FILLES ou FEMMES* qui souffrent d'Irrégularités ou Obstructions de la Menstrue.

Ce remède a été reconnu depuis un grand nombre d'années. Ce sont les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

que les Femmes peuvent prendre pour secourir la suppression des Maladies périodiques, qui, si elles sont gardées suivant les besoins de la nature, leur garantiront le plus de santé et de forces ; et qui, si elles ne sont pas régulièrement expérimentées, produiront la douleur et la mort ; et c'est le premier de tous les Remèdes pour les Femmes, les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

CE BON VIEUX REMÈDE D'OR contre toutes les Obstructions, a été employé avec plaisir et avec profit pendant *vingt-cinq ans*, dans toutes les parties du monde civilisé. Son inventeur est un *VIEUX MEDECIN TRÈS-EXPÉRIMENTÉ*, que tout le monde connait et estime, et en qui tout le monde a confiance. Ce n'est pas un pernicieux *arrangement*, mais un *REMÈDE SOUVERAIN.*

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

n'ont jamais failli, et des milliers de certificats constatant leur bon effet peuvent être trouvés dans toutes les parties du pays. Les propriétaires garantissent que

UNE BOITE

rétablira les fonctions naturelles mensuelles de toute *FEMME*, quelque soit sa condition et son âge. En un mot, les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme

qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstrue interrompue, sont tellemet excellentes que les femmes en état de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un *résultat funeste.* Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

sont la seule Médecine sur laquelle les *FEMMES MARIEES* et *NON-MARIEES* ont compté depuis plusieurs années et peuvent actuellement compter. *PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS !* Portez cette annonce à votre Droguiste, et dites-lui que vous voulez avoir la

Meilleur et la plus sure Medecine du monde pour les Femmes

laquelle est comprise dans les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme.

Ces Pilules formant la meilleure Préparation qui ait jamais été inventée, avec un succès immédiat et persistant.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER !

Les Pilules du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique.

☞*DIRECTIONS EXPLICITES* avec chaque Boite. Prix : *UN DOLLAR PAR BOITE.*

Les Pilules sont expédiées *par la Malle, promptement* sur l'envoi du prix, en fonds courant, aux Propriétaires.

En vente chez tous les Droguistes en général.

HUTCHINGS & HILLYER,
81, *Cedar Street, N.-Y*,

JOHN F. HENRY & CIE., Agents en Gros No. 30, rue St.-Paul, Montréal, C. E.

10 mars 1864 H—aa—cfps—23

Le Parfum par Excellence ! ! !
(Extrait de fleurs fraichement cueillies.)

CELEBRE EAU DE FLORIDE
DE MURRAY & LANMAN

CE parfum exquis et préparé avec des fleurs tropicales fraichement cueillies et d'une odeur suave. Son arôme est inépuisable ; son effet sur la peau est des plus rafraichissant ; elle donne de la vigueur au corps et de l'élasticité à l'esprit principalement lorsqu'on en met un peu dans le bain. Elle apporte un soulagement immédiat dans les

Eblouissements, les Attaques Nerveuses, les Maux de Tête, la Débilité et les Attaques d'Hystérie.

Depuis 25 années ce parfum a toujours pris l'ascendant avec l'élite de la *fashion* sur les autres parfums, aux Indes occidentales, à Cuba, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud, et nous le recommandons avec confiance comme un article qui, pour la délicatesse de l'arôme n'a pas son égal. Cette eau fait aussi disparaître de la peau les

Gerçures, les Pustules, les Brulures du soleil, les Rousseurs et les Boutons.

C'est un parfum aussi délicieux que l'*Otto de roses*, et il donne au teint une fraicheur et une transparence magnifiques. Mélangé à l'eau il fait un dentifrice excellent, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il fait disparaitre aussi la douleur et la raideur de la peau après la barbification.

CONTREFAÇON.—Soyez bien sur vos gardes contre les contrefaçons. Voyez si les noms de Murray et Lanman sont sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie.

☞DEVINS et BOLTON, près le palais de justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

Agents pour Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les Droguistes du monde.

22 mars 1864 H-aa-28

MEDECINES.

CÉLÈBRES
REMEDES AMERICAINS
CONNUS SOUS LE NOM DE
PRÉPARATIONS PURES
DE
HELMBOLD
OU
EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD
Extrait de Salsepareille de Helmbold
LOTION DE ROSE DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE COMPOSE
DE
BUCHU
FORTEMENT CONCENTRÉ,
Véritable Préparation de Helmbold.
REMÈDE SPÉCIFIQUE ET RADICAL

Pour les Maladies de la Vessie et des Poumons, pour la Gravelle et l'Hydropisie.

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et soulage toutes les douleurs venant de maladies telles que la Pierre, Retention, etc. Il est excellent pour

Les hommes, les femmes et les enfants.

EXTRAIT DE BUCHU
DE HELMBOLD

Pour les faiblesses provenant d'excès commis à un jeune âge et qui sont reconnues par les symptômes suivants :

Paresse
Perte de mémoire
Faiblesse nerveuse
Faiblesse de la vue
Lassitude générale
Eruptions sur le visage
Mains brûlantes
Difficultés à respirer
Insomnies
Douleurs aux reins
Rougeur de la peau
Sécheresse de la peau

CETTE MEDECINE

détruit invariablement ces symptômes ; mais s'ils ne sont pas combattus à temps, les conséquences de cette négligence se traduisent généralement par l'Impotence, l'Imbécilité et les attaques d'Epilepsie, qui sont souvent mortelles ; l'Aliénation mentale, et par cette maladie terrible,

LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur misère, mais peu l'avouent.

La mort des milliers de personnes qui périssent par la consomption est une preuve terrible de cette assertion.

Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système ; et c'est cela qu'on obtient par l'*Extrait de Buchu de Helmbold.*

UN ESSAI CONVAINCRA LES PLUS INCRÉDULES.

FEMMES! FEMMES!!

Jeunes ou vieilles, célibataires, mariées ou qui ont l'intention de se marier.

Pour le plus grand nombre des affections dont souffre le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède ; par exemple, dans le chlorose ou retention, l'irrégularité ou la suppression entière des évacuations habituelles, la stérilité et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne pourra trouver un remède plus efficace.

MALADIES SECRÈTES

Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médecines répugnantes pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

guérit les maladies secrètes dans toutes leurs phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

Ce remède occasionne un fréquent besoin d'uriner, et par ce moyen détruit les obstructions et guérit les retrécissements de l'urètre qui causent de si grandes souffrances et que l'on voit si fréquemment dans ce genre de maladie.

Les milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des astringents les plus forts, le poison sèche dans le système, pour se montrer de nouveau plus tard, et souvent après le mariage.

SERVEZ-VOUS
DE
L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est effectif, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif. L'Extrait de Buchu de Helmbold est le meilleur dépuratif connu. Ce médicament aura toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

SANG! SANG! SANG!
Extrait Fluide de Salsepareille composé
FORTEMENT CONCENTRÉ
DE HELMBOLD
SYPHILIS

Ceci est une affection du sang qui attaque les organes sexuels, l'intérieur du nez, des oreilles, de la gorge, etc., et apparait sous la forme d'ulcères. L'Extrait de Salsepareille de Helmbold purifie le sang et donne à la peau un teint frais et animé. Comme l'Extrait est préparé spécialement pour ce genre de maladie, ses qualités sont plus efficaces que celles de toute autre préparation de salsepareille.

LA LOTION DE ROSE
DE HELMBOLD.

Est une application excellente dans les maladies d'une nature syphilitique. Elle est recommandée comme injection dans les affections des organes urinaires venant d'excès. Des certificats du caractère le plus respectable accompagnent toujours les préparations.

CERTIFICATS DE CURES

en notre possession depuis huit à vingt ans et signés de noms célèbres dans les annales de la science.

Pour les vertus médicales du

BUCHU

voyez Dispensaire des Etats-Unis : les ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine ; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephrim McDowell, médecin renommé et membre du collége royal des chirurgiens, Irlande, publiée dans les Transactions du "King and Queen Journal," voyez la "Medico-Chirurgical Review," publiée par Benjamin Traquers, membre du collége royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

EXTRAIT DE BUCHU.— $1 par bouteille, ou six pour $5.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.— $1 par bouteille, ou six pour $5.

LOTION DES ROSES.— 50 cents par bouteille, ou six pour $2.50.

Une demi douzaine de chaque pour $12 suffira pour guérir les cas les plus obstinés, si les prescriptions sont suivies à la lettre.

Tous les médicaments, enveloppés et protégés contre toute espèce d'indiscrétion, sont délivrés avec le plus grand soin aux adresses indiquées par les clients.

MEDECINES.

AFFIDAVIT.

Comparu en personne devant moi, Alderman de la ville de Philadelphie, H. T. Helmbold, lequel a déclaré sous serment que ses préparations ne contiennent ni narcotiques, ni mercure, ni aucune autre drogue pouvant porter atteinte à la santé, mais qu'elles sont seulement composées de matières végétales.

H. T. HELMBOLD,

Attesté et signé devant moi, aujourd'hui, le 23 novembre 1854.

WM. P. HIBBARD, Alderman,
9th. street, Philadelphie.

Pour information d'une nature particulière, s'adresser à

WM. T. HELMBOLD, Chimist,
Dépôt, 104, South 10 street.
Below Chesnut, Phila.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS ET DES MARCHANDS SANS PRINCIPES

qui cherchent à écouler leurs "propres articles" et ceux "des autres," grâce à la réputation obtenue par les véritables préparations de Helmbold.

Véritable Extrait de Buchu de Helmbold.
" " de Salsepareille "
" Lotion de Roses "

Ayez soin de demander "Helmbold's Preparation." N'en prenez pas d'autre. Vendues par tous les Pharmaciens.

Pour éviter toute fourberie et tout danger, gardez cette annonce et envoyez au Dépôt à Philadelphie.

Montréal, 10 mars 1864. H—AA—23

ONGUENT ALLEMAND DE TANNER
Rendez hommage à qui le mérite.

L'Onguent Allemand de Tanner est un article qui a été pendant longtemps éprouvé dans le Sud de l'Amérique et les Etats-Unis, et est recommandé par plusieurs médecins dans leur pratique pour guérir les brûlures, les rhumatismes, les maux d'yeux, le mal de tête, etc. On en jugera par les témoignages suivants :

(TÉMOIGNAGE D'UN MINISTRE.)

DR. TANNER,

Cher monsieur, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand dans ma famille pendant plusieurs années et je considère que c'est un bon article pour le mal d'yeux. Je fus moi-même affligé de cette maladie au point d'être forcé d'abandonner tout travail, mais après un usage de quelques jours, mes yeux devinrent plus forts et guérirent. Je puis maintenant lire l'imprimé aussi bien que tout autre.

RÉV. HENRY W. BIDEL.

Cold Water, Michigan,
14 septembre 1863.

REMARQUES.

Si une personne se rompt un membre, elle ne peut s'attendre à être guérie par aucun onguent ; mais pour une famille cet onguent est supérieur à tout autre sur le marché. Le Dr. Tanner, l'inventeur, qui est un ancien médecin, s'est servi de cet onguent dans sa pratique pendant plus de 40 ans. Aujourd'hui, il s'en vend des millions de boites chaque année. L'onguent ne contient aucun ingrédient nuisible.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Dans l'été de 1862, je fus tourmenté par un rhumatisme. Je fus forcé de me servir de deux béquilles. Je fis usage de l'Onguent Allemand du Dr. Tanner pendant environ deux semaines et je commençai à sentir du mieux. Je suis maintenant capable de marcher sans le secours d'une canne et je me considère comme guéri. Je puis le recommander comme un bon remède pour le rhumatisme.

RÉV. GEORGF VERPLANK.

Scaneatelas, N. Y.
21 juillet 1863.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Votre lettre du 2 du présent est reçue ; elle me demande si j'ai été guéri des piles par votre onguent. Quand vous me l'avez recommandé d'abord pour les piles, j'y avais peu de confiance. J'en ai fait usage pendant deux semaines. Je suis maintenant parfaitement bien. J'étais si malade alors, que j'étais forcé de garder le lit.

HON. EZRA COON.

Branch County, Michigan,
3 octobre 1864.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Je me suis servi de votre Onguent Allemand pour le mal de tête et je pense que c'est le meilleur remède dont je puisse faire usage.

MAD. MARIA HAIGHT.

Canaan, N. Y.,
12 nov. 1863.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand pour des engelures, et je pense que c'est le meilleur remède qui existe pour des cas semblables.

HENRY G. COON.

Cold Water, Michigan,
9 octobre 1862.

Pourquoi les médecins défendent-ils l'usage d'un grand nombre de médecines qui se vendent dans les magasins de drogues ? Simplement parce qu'elles nuisent à leur pratique et rien de plus. Si un homme est malade et est guéri par quelques doses des pilules de Ayer, le médecin n'en profite aucunement. Le Dr. Tanner a été médecin pratiquant pendant plus de 40 ans et en faisant mention des faits ci-dessus il parle par expérience. Il a été appelé plusieurs fois pendant la nuit pour aller à 5 ou dix milles dans la campagne pour voir des personnes qui avaient à peine besoin de lui. Ainsi, si ces personnes avaient pris une dose de quelque remède, elles auraient été sans doute guéries. Le temps est arrivé où il faut abandonner le calomal, le mercure. Un Dr. est appelé auprès d'un patient, il laisse un remède mercurielle qui conduit des milliers de personnes au tombeau.

TEMOIGNAGE IMPORTANT.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Quand vous m'avez engagé à essayer votre Onguent pour mon rhumatisme, j'avais peu de confiance en elle. J'en ai fait usage plus pour vous faire plaisir que dans l'espérance d'une guérison. J'en demandai et j'en fis usage pendant neuf jours et neuf nuits renouvelant l'onguent tous les 12 heures. Après m'en être servi pendant six jours, mon rhumatisme me tourmenta moins et au bout de neuf il avait disparu. J'espère que tous ceux qui éprouveraient le même mal essaieront votre Onguent Allemand.

NATHAN ROBERTS.

Jordan, 12 mai 1862.

ELEAZER TANNER ET CIE.,
Propriétaires
JOHN F. HENRY ET CIE.
303, rue Saint-Paul, Montréal,
Seuls Agents pour le Canada.

10 mars 1864. H—aa—23.

ENTREPOT DE POELES
302 ET 304, RUE ST.-PAUL.

ON reçoit maintenant : POELES pour COULOIRS, *Morning Glory Albanan, Violet, Gaz Burner.*

POELES de CUISINE : *Iron Duke, Duchess, Empire State, Companion*, célèbres Poëles de P. P. STEWART, pour bois ou charbon.

FOURNAISES.—Imitation de Poëles russes. Célèbres Poëles Sourds, Tuyaux de Poële

A DES PRIX TRES REDUITS.

GEO. HAGAR & CIE.

☞On recevra dans quelques jours le *Northern Light Gaz Burner*, fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escompte sur l'argent américain, ils seront vendus à des Prix extrêmement REDUITS.

17 avril 1864. aa—129

CHARLEBOIS, VALOIS ET CIE
250 RUE ST.-PAUL.

LE public est informé que nous venons d'ouvrir

Un Magasin de Quincaillerie

dans le local ci-devant occupé par A. Brewster, où nous aurons constamment en vente UN ASSORTIMENT complet de tous les articles ayant rapport à cette branche de commerce provenant des meilleurs Marchés d'Europe et des Etats-Unis.

Venez visiter notre magasin avant d'aller ailleurs. Les articles sont de première qualité et les prix réduits.

Montréal, 18 août 1864. fu—87

POELES ! POELES ! POELES !
AU
DEPOT CANADIEN DE POELES
75, GRANDE RUE ST.-JACQUES

Poëles de Cuisine
Steward
Morning & Evening Star
Charter Oak
Empire State
Nuggett
Queen City
Sunbeam, etc., etc., etc.,

POELES POUR CHAUFFAGE

Northern Light, 5 grandeurs
Albanian
Mammoth
Cupid
Cylinder
Nubian
Etc., Etc.

J. G. BEARD ET CIE,
75, Grande rue St.-Jacques.

2 novembre fm—119

Charbon ! Charbon ! Charbon

Lehigh
Lackawana
Pittston
Scranton
Antharcite Oallois
Newcastle pour Grilles
Sydney
Ecossais
A Vapeur
Pour Forgerons
Coke Anglais
Etc., Etc.

J. G. BEARD ET CIE.,
Coin des rues McGill et Willington.

P. S.—Les commandes laissées aux magasins de Poëles, 75 Grande rue St.-Jacques, seront promptement exécutées.

2 novembre fm—119

AVIS.

APPLICATION sera faite à la Législature à sa première session pour obtenir un acte incorporant la société homéopathico-médicale de Montréal.

F. E. GRAFTON,
Secrétaire.

13 décembre afpsbm—135

JARDIN VICTORIA.
GLACIARUM EN PLEIN AIR.

LE soussigné, propriétaire du JARDIN VICTORIA, prend la liberté d'informer ses nombreux patrons et le public en général, qu'il a inondé pour la présente saison du patinage, un MAGNIFIQUE GLACIARUM EN PLEIN AIR, de trois cents pieds sur cent. Si on lui accorde un encouragement suffisant, il en fera aussi un autre de trois cents sur cent cinquante pieds.

Ses conditions sont des plus libérales, et les Règlements de la nature la plus sévère, afin de donner toutes les garanties de décorum, d'ordre et de comfort possible.

Un petit Cercle de cent soixante-seize pieds sur quatre-vingt-dix a aussi été inondé sur le terrain du jeu de palet, pour l'usage particulier des Enfants et des Dames qui voudront patiner privément.

Les antichambres sont bien chauffées et rien n'est épargné pour donner tout le comfort possible aux patrons.

S'adresser à
J. B. BRONSDON,
Jardin Victoria.

N. B.—Une liste est aussi déposée au dépôt de journaux de Dalton, coin des rues Craig et St.-Laurent, où l'on peut se procurer toutes les informations requises.

CONDITIONS :

BILLETS DE FAMILLES (non transférables) $6.00
UNE DAME ET UN MONSIEUR do $4.00
UN BILLET do $3.00
BILLET D'UNE FOIS do $0.10

BILLETS de souscription invariablement payables d'avance.

On trouvera aussi sur le terrain de magnifiques places pour aller à la raquette et aussi une magnifique côte longue de 200 verges pour traîneaux indiens.

Montréal, 20 déc. 1864. jno—138

LICITATION VOLONTAIRE.

SERA vendue par autorité de Justice, au plus haut et dernier offrant enchérisseur, LUNDI, le NEUF JANVIER prochain, à UNE HEURE, P. M., à la porte de l'église de la paroisse de St. Antoine, une terre appartenant à Adolphe Chagnon, mineur, sise au second rang de St. Antoine, de 2 arps., 24 pds., x 45 arps., bornée au Nord-Est et au Sud-Ouest par Jean Bte. Faneuf, avec maison, grange et autres bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné,

T. GEOFFRION, N. P.

Verchères, 12 déc. 1864. cs—bfps—139